

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 22 octobre 2014 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 22 oktober 2014 te 19u00

M. le Président, Michel Eylenbosch :

J'étais absent lors du Conseil précédent et je voudrais remercier Luc Léonard pour la façon dont - paraît-il - puisque je n'étais pas présent -, il a mené ce conseil, car j'ai reçu des félicitations pour lui de la part de tout le monde. Merci !

Mme la Bourgmestre :

Il n'a fait que son devoir.

M. le Président :

Oui, mais comme c'était la première fois pour lui et comme c'était un conseil marathon, félicitations ! Merci.

Pour commencer le conseil communal, nous avons tout d'abord deux questions d'actualité. La première a été introduite par Monsieur Van Damme, mais je vois que Monsieur Ikazban a également demandé la parole ou est-ce pour la question d'actualité ? Alors, je donne la parole à Monsieur Ikazban d'abord.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je voulais faire une communication au Collège, même si je vois que tout le monde n'est pas encore présent. Au Collège évidemment, puisque c'est lui qui prend des dispositions dans ce genre de cas. Mais, préalablement, je voudrais confirmer ce que vient de dire le Président par rapport à la présidence au pied levé de Luc Léonard. Evidemment, quand la majorité complimente la majorité, ça n'a pas autant de valeur que quand c'est l'opposition qui le fait et je pense que je peux parler au nom de mon groupe. J'ai eu l'occasion de le dire déjà l'autre soir, on a eu un conseil marathon et Luc Léonard a su assumer sa tâche haut la main et on tient vraiment à le remercier chaleureusement. Ça ne veut pas dire que le Président actuel ne fait pas bien son boulot ! Là, j'ai mon petit avis sur la question, mais on en parlera en aparté.

Sinon, Monsieur le Président, je voulais simplement signaler la présence parmi nous, dans ce conseil communal, de deux personnalités, deux personnes qui ont été députés régionaux. Vous avez vu comme c'est synchronisé : la deuxième personne vient d'entrer dans la salle ! Depuis la semaine dernière, vous avez mon collègue Mohammadi Chahid et ma collègue Olivia P'tito qui ont été faits Chevaliers de l'Ordre de Léopold. Je pense que c'est un évènement important pour la commune de Molenbeek-Saint-Jean, pour mes deux collègues effectivement, pour mon groupe, mais surtout pour l'ensemble du conseil communal d'avoir parmi nous deux membres Chevaliers de l'Ordre de Léopold ! Je sais que Madame Schepmans l'est aussi et, nous, on ne boude pas son plaisir.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan de Heer Van Damme voor de eerste actualiteitsvraag.

Dhr. Van Damme :

Mijnheer de Voorzitter ik ga de vrijheid nemen om een aantal foto's te laten circuleren die eigenlijk een uitleg geven, een toelichting zijn bij mijn interpellatie. Ik stel voor, chers collègues, je vais faire circuler des photos, comme ça, vous pouvez voir ce que je vous dis. Passez les photos, s'il vous plait...

M. le Président :

Monsieur Van Damme, je vais préciser pour vos collègues, que c'est une disposition de la nouvelle loi communale qui permet aujourd'hui de les faire passer - c'était déjà précédemment le cas - à l'intérieur du conseil ; c'est explicitement mis dans la nouvelle loi communale aujourd'hui.

Dhr. Van Damme :

On peut faire passer les photos ? C'est hyper sympa, le nouveau règlement ! Il s'agit de notre place communale. La nouvelle place communale qui est véritablement une nouvelle place aujourd'hui et qui ne l'était pas dans le temps. C'était un vrai parking, un parking au centre de notre commune et maintenant, c'est une véritable place qu'on a rendu aux citoyens. Je dis bien qu'on a rendu aux citoyens parce qu'évidemment, la place que vous avez inaugurée était bel et bien lancée lors de la législature passée. Maar, afgelopen zaterdag was ik getuige van een doorgedreven politiecontrole op de Gentse steenweg door de fietspolitiebrigade van de zone West. Zij controleerde er extra op fout parkeren en ik zag dat er effectief een aantal fout parkeerders die op het fiets- en voetpad stonden, werden geverbaliseerd. Zeer goede actie maar eigenlijk zouden ze een beetje meer en een beetje vaker mogen plaatshebben. Op hetzelfde moment was er ook op het gemeenteplein een actie namelijk toute la place communale était fermée ce samedi pendant la journée.

L'objectif était le même, c'était de verbaliser ceux qui stationnaient en infraction sur les pistes cyclables, mais évidemment sur la place communale. Opnieuw een goede zaak maar to long to late. Ik ben later die namiddag terug op het plein gaan kijken en de foto's die u als laatste ziet passeren zijn eigenlijk foto's van toen want opnieuw stonden er opnieuw een twintigtal auto's geparkeerd op het gemeenteplein. Jammer genoeg is dit geen eenmalig incident maar het was al het derde week-end op rij dat heelwat auto's op het gemeenteplein stonden et donc je vous ai fait circuler des photos de plusieurs moments étalés sur les trois semaines passées de voitures stationnées sur la Place communale, parfois une dizaine, parfois vingt, trente, quarante voitures qui y sont vraiment stationnées. Nous savons tous qu'il s'agit d'un '*share space*', d'un espace partagé; ce qui veut dire que tout utilisateur y est le bienvenu : piétons, cyclistes mais aussi les voitures, pour livrer des marchandises, mais pas pour s'y garer. C'est strictement interdit selon le règlement de police et nous savons tous qu'un règlement de police, comme le mot le dit, doit être contrôlé par la police notamment. Maar in de realiteit blijkt dat dus hier niet het geval te zijn. Ik heb gemerkt dat er heel weinig of ik heb eigenlijk nog nooit gezien dat auto's die fout geparkeerd staan beboet worden. Ik kom tot mijn vragen. Mijn eerste vraag is een vraag met cijfers. Hoeveel boetes zijn er sinds begin september uitgeschreven voor het fout parkeren op het Gemeenteplein? Combien d'infractions ont été verbalisées d'une part - et je spécifie bien, d'une part par la police évidemment - et, d'autre part aussi éventuellement par des fonctionnaires communaux qui peuvent, dans ce cadre-ci, dresser des sanctions administratives communales et je crois que c'est justement là où ils peuvent être bien pratiques. Deuxièmement, met welke regelmaat en door wie wordt er gecontroleerd vooral s'avonds en het week-end avec quelle régularité vous contrôlez surtout les soirs et le week-end, c'est ça le plus grand problème. Alors, finalement est-ce que vous n'envisagerez pas, Madame la Bourgmestre, de véritablement fermer la place communale à toute circulation, si la situation actuelle perdure ? Mieux vaut, à mon avis,

éviter que cette belle place redevienne un parking. Sinon, pourquoi tous ces millions ont été investis ? Je vous suggère d'étudier donc au moins la possibilité de la fermer définitivement à la circulation automobile, sauf évidemment pour les livraisons et les accès locaux.

Dhr. de Voorzitter :

Dank U mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Voilà, Monsieur Van Damme, je vais répondre à votre question d'actualité puisque nous initiions ce type d'interpellation. Donc, comme vous l'avez dit, comme vous le savez, le principe d'aménagement de cette place est celui de l'espace partagé. C'est vrai que c'est un nouveau concept, pas seulement à Molenbeek, mais aussi en Région bruxelloise. Ce concept exclut donc toute affectation particulière de l'espace pour accorder la priorité aux piétons et aux cyclistes, tout en autorisant les véhicules, mais en limitant la vitesse maximale à vingt km/h. Je dirais que, d'une manière générale, il y a l'interdiction de stationnement qui ne doit pas être confondue avec l'arrêt qui, lui, est autorisé, notamment pour les chargements et les déchargements et qui est relativement bien respecté pendant la semaine. Il est vrai que le week-end la place se transforme en véritable parking à ciel ouvert. Jusqu'au week-end dernier, la priorité a été donnée essentiellement à la prévention en demandant notamment aux gardiens de la paix et aux policiers d'intervenir, chacun dans les limites de ses compétences, et en signifiant aux conducteurs des voitures garées de déplacer leurs véhicules. Donc, nous avons notamment eu les gardiens de la paix qui sont restés sur place, notamment dans l'après-midi pour inviter les conducteurs de voitures qui stationnaient à dégager la place. Après cette phase de sensibilisation, de prévention qui a été organisée tout au long du mois de septembre et une grande partie du mois d'octobre, il a été décidé de passer à une phase de sanctions et vous avez pu voir qu'il y a une patrouille de quatre cyclistes qui sont intervenus sur la place communale pendant le week-end et il y a trente-six procès-verbaux qui ont été établis pour le stationnement sur la place communale. Il n'y a pas eu, à ma connaissance, de sanction administrative donnée par les gardiens de la paix parce que, comme vous le savez, ce n'est pas leur mission première que de dresser des sanctions administratives, mais dans le cadre de leur formation, nous serons particulièrement attentifs à ce qu'ils remplissent également ce rôle. Afin d'améliorer l'information aux automobilistes, il est également prévu d'installer aux entrées et sorties de la place, des panneaux d'information qui expliquent l'interdiction de stationner sur cette espace partagé. Comme c'est un nouveau concept, il y a beaucoup d'usagers qui ne connaissent pas bien le principe de l'espace partagé, à savoir qu'on peut se déplacer à 20 km/h mais qu'on ne peut pas être immobilisé sur la place. C'est véritablement une pédagogie à mettre en œuvre pour que les usagers soient bien informés. C'est ce que nous allons faire en plaçant aux entrées de la place, des panneaux explicatifs. Nous avons également prévu avec le budget de l'année prochaine, de mettre des potelets amovibles pour pouvoir fermer la place, notamment la nuit ou lorsqu'il y a des manifestations et ce, pour empêcher que les voitures puissent circuler à ce moment-là. Je dis donc pendant la nuit ou que ce soit à l'occasion de manifestations et c'est un projet qui va se réaliser dans le courant de l'année prochaine. Je pense avoir répondu à vos préoccupations et nous sommes particulièrement attentifs à ce que cette place soit valorisée. C'est vraiment un nouvel espace emblématique dans la commune que nous devons préserver et je peux vous assurer que nous y sommes particulièrement attentifs.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Ik geef het woord aan de Heer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Mevrouw de Burgemeester dank U wel voor uw antwoord. Delen ervan vind ik positief, anderen stukken zijn iets minder plezant. Eerst en vooral vind ik het een beetje raar dat U begonnen bent met de preventie in de maanden september, oktober. Ik was erbij toen U het gemeenteplein heeft geopend. Dat was in juni. In juni is het gemeenteplein geopend. Het lijkt mij logisch dat men een beetje preventie doet in het begin maar dans lijkt mij juli, misschien augustus logisch maar waarom doet U preventie in de maanden september, oktober dat is vier maanden na de opening. Ik vind dat men eigenlijk al veel vroeger had kunnen beginnen met die controle en ik merk dat U zesendertig pv's heeft uitgeschreven dit week-end maar als ik het goed begrepen heb in uw antwoord betekent dat toch dat er daarvoor nooit pv's zijn uitgeschreven.

Donc si j'ai bien compris, avant ce week-end, il n'y a jamais eu de procès-verbaux qui ont été constatés, dressés, ce qui est quand même assez incroyable parce que le tamtam à Molenbeek fonctionne très bien. Si tout le monde sait qu'on n'est pas verbalisé, eh bien ! Tout le monde va s'y garer. C'est aussi simple que ça ! Si, au contraire, tout le monde sait qu'il va être verbalisé quand il se gare là, et bien personne ne s'y garera plus. C'est ce que vous devez faire, à mon avis, ce n'est pas seulement faire une action tous les quatre mois avec des policiers cyclistes, mais plutôt le faire tous les jours. C'est un devoir quotidien de nos policiers et c'est seulement de cette façon-là que les gens vont comprendre et vont adapter leur comportement et ne plus tenter leur chance. C'est ce qui se passe, à mon avis, aujourd'hui, c'est qu'ils tentent leur chance en sachant qu'il y a très peu de contrôles de toute façon. Par rapport aux explications que vous allez mettre sur les panneaux, ik vind date een beetje raar. We hebben allemaal als automobilist een examen moeten afleggen. Wij kennen de code de la route. En U gaat nog eens borden zetten. Iedereen die met de auto rijdt moet weten dat hij daar niet mag parkeren. Zo simpel is het en U gaat wachten tot na Nieuwjaar voor nieuwe borden te zetten. Ten slotte wil ik nog een vraag stellen over die palen. Vous allez fermer la nuit, toutes les nuits ? De quelle heure à quelle heure ?

M. le Président :

Mijnheer Van Damme, communicatie zal U doorgegeven worden daarover. Het College heeft uw opmerkingen begrepen en genoteerd. Het is een actualiteitsvraag en dat is een beperkte tijd die eraan besteed wordt en er is nog een tweede actualiteitsvraag.

Dhr. Van Damme :

Madame la Bourgmestre a évoqué un point très précis sur l'installation de poteaux.

M. le Président :

Madame la Bourgmestre, comme tout le monde, on a bien noté toutes les remarques que vous avez faites et en tiendra compte.

Dhr. Van Damme :

Donc, vous ne répondez pas, en fait !

M. le Président :

Je n'ai pas, moi, personnellement à vous répondre. Je vous dis simplement que ça a été noté et je vais donner la parole à Monsieur Ikazban qui a une autre question d'actualité.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Désolé Jef, je suis un peu gêné de prendre la parole après toi...

M. le Président :

Non, c'est votre droit.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

J'espère juste qu'on répondra à mes questions ! Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, je voulais poser une question d'actualité concernant la fermeture des parcs à Molenbeek lors d'intempéries, comme nous en avons hier. La météo annonçait hier des rafales de vent, des orages, des pluies. On a pu le constater, je n'ai pas de photos comme Jef Van Damme, mais je pense que vous avez tous pu constater que c'était le cas. D'ailleurs la presse a relaté même quelques incidents ici et là, parfois des branches qui s'envolent et qui peuvent blesser, par exemple des personnes âgées qui se promènent dans un parc ou des enfants qui jouent dans ces mêmes parcs. Il y a des communes, qui à Bruxelles, ont décidé de fermer les parcs, comme des communes voisines notamment. J'ai constaté qu'à Molenbeek, ce n'était pas le cas. Notamment à deux endroits, je n'ai pas fait tous les parcs de la commune et en tous les cas le parc Marie José et le parc de la Fonderie sont restés ouverts toute la journée et donc représentaient un danger. J'aimerais connaître les explications et les raisons pour lesquelles la Commune a fait le choix de ne pas fermer ces parcs. Comme je parle des fermetures des parcs à cause des intempéries, le même raisonnement pourrait se faire pour les grues de chantier. On a aussi dans la commune beaucoup de chantiers, beaucoup de grues dont nous sommes responsables directement. Quand je dis « nous », c'est la Commune. Vous savez qu'à Evere, on a eu une alerte par rapport à une grue et il y a eu deux incidents en tout cas en Belgique par rapport à des cyclistes, je pense, et quelqu'un qui s'est pris une branche sur la tête. Et donc voilà, ma question est toute simple et j'espère que j'aurai une réponse.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais quand même préciser à Monsieur Van Damme que nous sommes dans le cadre de question d'actualité et qu'il n'est donc pas nécessaire de revenir et de poser des nouvelles questions. Monsieur Van Damme, vous savez très bien ce qu'est une question d'actualité et donc vous devez rester dans un certain cadre. Je me ferai un plaisir de vous répondre. Une question d'actualité doit être posée dans un temps, un délai de temps imparti que vous avez largement dépassé. Je sais que vous serez attentif la prochaine fois.

Donc par rapport à la fermeture des parcs suite aux intempéries d'hier, en effet, Monsieur Ikazban, certains de nos parcs sont restés ouverts jusqu'à l'heure habituelle de fermeture, à savoir, 20 heures jusque fin octobre et précisons qu'à partir du 1^{er} novembre, ils seront fermés à 17 heures par nos gardiens de la paix. En règle générale, en cas de mauvaises conditions climatiques, les gardiens de la paix qui sont chargés de la surveillance des parcs sont avisés soit par la police, soit par le fonctionnaire de prévention sur la nécessité de procéder à la fermeture. Ça n'a pas été le cas cette fois-ci. En effet, la police n'est pas intervenue et nous avons un nouveau fonctionnaire de prévention qui ne savait pas, à ce jour, que c'était une mission qui lui était dévolue comme par le passé. Je pense d'ailleurs que pour le futur, ça ne doit pas être le fonctionnaire de prévention qui doit prévenir les gardiens de la paix quant à la fermeture éventuelle de ces lieux. Toutefois, je vous rassure, les gardiens de la paix ont, en tout état de cause, évidemment assumé leur mission préventive, puisqu'ils ont pris des mesures dans le respect du principe de précaution pour procéder à l'évacuation des quelques personnes qui s'y trouvaient, poursuivant ensuite la surveillance des parcs jusqu'à leurs fermeture habituelle et les parcs qui ne sont pas clôturés ont été fermés par la police. Alors, l'IBGE a effectivement fermés les parcs régionaux dont il assure la gestion, il l'a fait savoir sur son site internet. Molenbeek-Saint-Jean et plusieurs communes comme Etterbeek, Ganshoren, Jette, Ixelles ont par contre fermé les portes de leurs parcs aux heures habituelles. Donc, je veux dire que Molenbeek n'a pas été la seule commune à ne pas prendre d'initiatives quant à une fermeture plus rapide de ses espaces publics et c'est vrai que par contre Bruxelles-Ville qui a été cité ou Berchem ont fermé l'accès à leurs parcs. Je le reconnais bien volontiers, votre question est tout à fait pertinente et il n'est pas normal qu'un parc ne soit pas fermé dans une commune, alors qu'il est fermé dans une autre commune, puisque le risque est le même sur la région bruxelloise et dans les différentes communes de celle-ci. Je pense que, comme je l'ai précisé, ce n'est pas le rôle des gardiens de la paix ou des fonctionnaires communaux de scruter le ciel et de deviner si l'intensité des vents va faire qu'il faut ou non fermer les parcs. Je pense que c'est véritablement une coordination qui doit s'effectuer entre les Communes et l'IBGE. Alors il se fait que justement, une instance régionale comme l'IBGE est abonné à un système d'alerte de l'Institut Royal de Météorologie et il y a également les services du Gouverneur qui pourraient prévenir les Communes. Je pense que ce serait un service tout à fait intéressant pour les localités qui agiraient ainsi en collaboration avec l'IBGE ou en collaboration avec les services du Gouverneur, plutôt que d'agir chacune de son côté. Alors, plusieurs communes, dont Ixelles et Etterbeek ont fait la demande en ce sens à l'IBGE d'être le relai vers leurs communes quand il y a ce type de difficultés au niveau de la météo. Evidemment, la commune de Molenbeek se joint à elles. Je pense aussi que c'est plutôt le service du PUIC, donc le plan d'urgence et d'intervention communale qui doit recevoir ces informations et qui doit les transmettre à la police et aux personnes concernées, que ce soient les gardiens de la paix ou les différents services communaux. Donc à ce propos justement, le 4 novembre prochain, aura lieu à Forest, une réunion entre les services PUIC des dix-neuf communes, avec comme point à l'ordre du jour, l'alerte communale en cas de fortes intempéries. Vous voyez que l'actualité fait qu'on peut soulever cette question ce soir et que les Communes avaient déjà prévu de se réunir via leur service PUIC pour examiner cette problématique. Evidemment, notre service PUIC qui effectue un travail tout à fait dynamique aujourd'hui, fera dans la foulée une réunion de coordination avec les services des Plantations, des gardiens de la paix et de la Communication.

Alors, en ce qui concerne la communication, je pense que c'est extrêmement important, et la procédure interne qui sera mise sur pied devra évidemment aussi inclure l'information aux habitants, notamment via le site internet ou la page Facebook de la commune, de manière à informer le plus largement possible nos administrés par rapport aux difficultés ou aux dangers qui peuvent se présenter sur le territoire de notre commune.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. Je voudrais réagir à la réponse qui vient de m'être donnée mais je voudrais aussi réagir de manière générale sur le type de réponse que je viens de recevoir. Et je me permettrai, Monsieur le Président, de faire cette remarque mais après ma réaction suite à la réponse de Madame la Bourgmestre, si vous le voulez bien, pour ne pas mélanger les choses. D'abord, je vous remercie pour votre réponse. Vous avez remarqué que ma question est courte, ce qui n'est pas le cas de la réponse. Je n'ai jamais cité ni un service communal ni un fonctionnaire de prévention, ni un service d'urgence quelconque. Je n'ai mis en cause personne. J'ai posé la question parce que je pense que tout ça c'est une question d'ordre public, de sécurité et vous, en tant que Bourgmestre, vous êtes la seule responsable de la sécurité sur le territoire. Vous pouvez citer le nombre de services que vous voulez, il n'y a pas à renvoyer la balle auprès de quelqu'un d'autre. C'est vous la responsable de la sécurité. Vous, en tant que Bourgmestre plus encore le Collège et j'ai envie de dire aussi que gouverner c'est prévoir et il faut pouvoir prévoir ce genre de chose. Si vous voulez vous abonner à l'IRM, tant mieux. Je connais des gens qui sont en permanence reliés avec les sites de météorologie. Je suis un petit peu étonné que tout ça n'existait pas par le passé, j'ai l'impression que, en tout cas, il y a eu une dysfonction quelque part. Je ne saurais que vous suggérez de justement veiller à voir comment cela se fait que ce ne soit pas remonté à vous en tant que Bourgmestre. Et, vu que le climat ne va pas s'améliorer dans les semaines, les mois qui viennent, il faudra faire attention à ce genre de choses et faire en sorte, Madame la Bourgmestre, qu'au moment où on ferme un parc qu'on puisse éventuellement y apposer un panneau, un écriteau qui indique clairement que le parc est fermé pour cause de vent ou d'intempéries. Je pense que pour la population c'est important de pouvoir mettre un panneau parce qu'il ne suffit pas simplement d'avoir des grilles fermées. Voilà donc, et merci d'avoir qualifié ma question de pertinente. J'espère une action tout aussi efficace et pertinente de votre part à l'avenir.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Ça, c'était ma réaction par rapport à la fermeture des parcs.

M. le Président :

Je vous donne la parole pendant une minute sur le point suivant.

M. Ikazban :

En fait, j'ai deux remarques de manière générale pour nos travaux, Monsieur le Président. D'abord je ne vise pas la Bourgmestre. Je pense qu'il arrive très souvent aux membres du Collège de donner des réponses plus longues par rapport aux questions posées qui sont parfois des questions simples et précises. Je veux bien, mais je pense que ce n'est pas comme ça qu'on va gagner en efficacité ou qu'on va raccourcir nos plages de réunion. Ça arrive systématiquement et très souvent : on pose une question et on n'a jamais directement la réponse ou, en tout cas, on nous répond sur des questions qu'on n'a pas

posées. C'est une remarque, entre parenthèses, je ne vise personne en particulier, c'est tout le monde qui est concerné.

La deuxième remarque, Monsieur le Président, est que vous êtes le Président de cette assemblée et je pense que quand le Président dit que l'incident est clos on ne peut pas revenir sur une discussion. A partir du moment où quelqu'un, un membre du Collège, revient sur le point dont la discussion a été close, d'abord c'est un manque de respect pour le Président, mais en plus, vous ne pouvez pas ne pas permettre au conseiller qui est interpellé de pouvoir répondre. C'est un petit rappel du règlement simplement, du R.O.I., même s'il n'a pas changé, je pense qu'on doit le respecter et c'est une remarque que je fais en toute convivialité sans vouloir stigmatiser quiconque.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

1. Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II - 2ème modification de programme du Dossier de base.

Duurzaam Wijkcontract Rond Leopold II - Goedkeuring van de 2^{de} programmawijziging van het Basisdossier.

M. le Président :

Ça a été présenté en sections réunies.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président.

Madame la Bourgmestre, chers collègues, lors des sections réunies de ce lundi, il nous a été présenté des ambitieux dossiers de base sur le Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II et la Petite Senne, dossier qui fourmille d'idées intéressantes et je vous remercie pour cette passionnante présentation. J'ai juste regretté qu'on n'ait pas été très nombreux pour l'entendre. Cependant, je me permets d'attirer votre attention sur deux points. Premièrement qu'il soit mis tout en œuvre pour aider les entreprises et les commerces dans ce quartier afin que le découpage en sens prioritaire des rues et les parkings favorisent les déplacements et les livraisons. Ce n'est pas le cas dans le centre de Molenbeek. Ce qui répond un petit peu à Monsieur Van Damme. La deuxième remarque est un rappel. Le 26 février 2014 le Collège suivi du Conseil ont voté à la majorité de ses membres la charte *Handy City* qui inclut l'accessibilité de la cité pour les personnes à mobilité réduite. Dix pour cent de la population souffrent d'un handicap et le nombre de personnes âgées représente 30% de la population. Force est donc de constater que l'absence de considération pour une part importante de la population pourrait être vue comme préjudiciable à l'image de notre belle commune. Permettez-moi de vous signaler que l'association nationale pour le logement des personnes handicapées dont l'acronyme est *ANLH* a mis sur pied une plateforme accessibilité intégrale et que donc normalement elle devrait pouvoir répondre à ce genre de problème. J'ai l'adresse et le téléphone, si vous en avez besoin. Il y a des bureaux d'études qui se sont spécialisés dedans et je peux vous dire que pour avoir poussé une chaise roulante en Ardenne, en France, en Angleterre aux USA, le pire est à Bruxelles ! La politique urbanistique qui a été suivie jusqu'à présent c'est, à peu près, la parabole de l'Evangile 'lève-toi et marche !' ou alors tu restes chez toi. Je ne doute

pas que vous aurez à cœur de remédier à cet état de fait dans la mesure du possible. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. Effectivement, je confirme le début de l'intervention de Madame Evraud, pour la suite il y a, j'avoue, une partie que je n'ai pas bien comprise. En tous les cas, nous avons eu, lundi soir, et je le dis notamment pour les nombreux absents une section réunie très très très intéressante, très constructive, un peu longue parce que trois sujets à l'ordre du jour c'est un peu trop, mais néanmoins avec des débats très intéressants avec tous les conseillers de la majorité et de l'opposition qui étaient présents. Evidemment, nous appelons à ce qu'on puisse poursuivre le travail de cette manière-là. Cette présentation qui a porté sur les modifications pour le Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II et sur les grandes lignes du nouveau contrat de quartier durable petite Senne. Alors, madame la Bourgmestre, je voudrais d'abord commencer cette intervention en vous disant que, il y a deux ans, quand on s'est retrouvés dans l'opposition, on vous avait promis une opposition ferme mais constructive. On vous avait promis de ne rien lâcher, de nous battre bec et ongles pour ce que nous estimons être juste. Je pense qu'on l'a fait à chaque fois qu'on a pensé que vous étiez dans l'erreur mais on vous avait dit également qu'on était là aussi pour vous soutenir et vous encourager quand vous allez dans le bon sens. Je pense qu'une opposition crédible est une opposition capable de faire les deux et, ici, en tout cas, je tiens au nom de l'ensemble de mon groupe, Madame la Bourgmestre, à vous féliciter - et j'insiste -, vous, personnellement, encore plus que d'autres parce que d'abord le contrat de quartier Petite Senne c'est votre premier contrat de quartier en tant que Bourgmestre et j'espère que ce ne sera pas le dernier sincèrement. En tout cas, c'est un moment important pour la commune et pour vous également. Donc, félicitations ! D'autant plus que ce contrat de quartier est le quatorzième ou le treizième - seize j'entends dire ici.

On ne sait pas répondre ? On avait posé la question lundi. En tout cas, lors de la présentation, Madame la Bourgmestre, on a pu voir également que ce contrat de quartier est assez complet, on voit bien qu'on a réfléchi à beaucoup de choses, je ne vais pas dire à tout parce qu'on ne réfléchit jamais à tout - il faut toujours amender, modifier - mais en tout cas, on sent bien l'expérience du service des Projets Subsidiés et, notamment, celle de plusieurs contrats de quartiers. Et, c'est ce qui permet aujourd'hui d'avoir un résultat intéressant. Ce contrat de quartier est important aussi parce que c'est le deuxième dans ce quartier-là. C'est celui qui vient compléter le contrat de quartier précédent dans un quartier qui a été abandonné et délaissé dans cette commune. Je l'ai dit lundi, combien de conseillers communaux ici présents savent ou savaient que, de l'autre côté du canal c'était Molenbeek aussi à cet endroit-là ? Je pense, très peu d'entre vous. Alors, évidemment toutes nos félicitations, et on va voter favorablement - même si ça fait rire votre voisin - pour ce point et pour ce contrat de quartier parce que c'est positif pour la commune. C'est positif pour les habitants, c'est positif pour les habitants les plus fragiles parce que c'est des moyens financiers, des subsides qui viennent de la Région pour Molenbeek-Saint-Jean et que tout ça va entraîner une dynamique. Avant de conclure, je voudrais peut-être pointer quelques points que nous trouvons assez originaux et très positifs dans ce contrat de quartier comme le jardin d'hiver qui est en même temps le jardin d'été. C'est un défi assez important, symboliquement également, puisqu'il viendra en principe prendre la place d'Ibelco, tous ces marchands de voitures qu'on espère tous voir disparaître, en tout cas, transférés ailleurs dans la région, mais qu'ils ne soient plus dans ce quartier-là. Je pense que c'est un projet

assez intéressant qui est nouveau, unique à Bruxelles et qui est symbolique puisque ce jardin est un jardin qui viendra remplacer le commerce de voitures. Je rappelle quand même que ce quartier a beaucoup souffert de ces commerces de voitures et c'est la raison pour laquelle on félicite la Bourgmestre; mais c'est un travail de longue haleine, un travail qui a été mené par plusieurs majorités qui se sont succédé, par plusieurs collègues. Et je dirais même, si je veux rendre la pareille, qu'il faut quand même reconnaître également que c'est une échevine Ecolo qui en 2000 a lancé en tout cas la première politique - je ne vais pas dire anti-marchands de voitures - mais en tout cas, dans le but de réguler ces marchands de voitures. Comme ça, il y en aura un petit peu pour Ecolo aussi, pour ne pas faire trop de jaloux dans votre collège. Alors la deuxième petite fleur que je voudrais pointer - et vous l'avez appelée la "ressourcerie" - est, je trouve, un très beau projet. J'espère que le président du CPAS pourra en tout cas s'y intégrer et s'y imbriquer. C'est quand même la création d'un service qui pourra pourquoi pas générer de l'emploi mais surtout relooker, rendre une deuxième vie à des meubles, à du mobilier. Pour la population de Molenbeek c'est quelque chose qui est extrêmement important. Ce projet-là c'est à l'image de ce contrat de quartier, ambitieux, remarquable. J'émettrais deux avis, deux souhaits en tout cas, avec ces points-là, par rapport à la nécessité de quand même prendre en compte et réfléchir sur la place de la Duchesse. Il faut quand même essayer d'y apporter des améliorations même si elle n'est pas directement dans le périmètre mais à proximité. Il faut donc réfléchir à la façon d'améliorer la vie sur la place de la Duchesse et également - même si on m'a répondu en Sections réunies - ajouter que le bout de la rue Fernand Brunfaut mérite une attention particulière. Tout ce quartier va beaucoup changer, va être beaucoup bouleversé pendant les années qui viennent. Je pense que là aussi il y a matière à améliorer la convivialité, la circulation et le cadre de vie des habitants. Voilà je ne vais pas être plus long et, évidemment, comme je vous l'ai dit, nous voterons favorablement pour ce point-là.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan de Heer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ik ga het ook over de twee eerste punten hebben en ik kan me eigenlijk alleen maar aansluiten aan hetgeen mijn collega mijnheer Ikazban juist zei. Ik denk dat zeker het ontwerp van het nieuwe wijkcontract « de kleine Zenne » een zeer goed ontwerp is. Ik denk ook dat dat te maken heeft met het feit dat het toevallig een molenbeeks bureau is dat het wijkcontract uitwerkt. Ik denk dat terreinkennis in deze heel belangrijk is. Het zijn gevoeld, in het voorstel dat we maandag gekregen hebben dat het mensen zijn die weten waarover ze spreken. Ik denk dat date en goede zaak is, het zijn mensen die de stad kennen, de stad voelen en die er ook in slagen om iets zeer ambitieus voor te stellen, zeer groen, zeer gericht op openbare ruimten enerzijds en woningen anderzijds. Twee zware ingrepen voorzien onder andere toch vooral die grote ingreep met het verwijderen van de autohandelaars. Ik denk dat ook de link met het Gewest in deze heel belangrijk is. Voor het dossier van de autohandelaars zijn we immers volledig afhankelijk van de verhuizing van een stuk van die autohandel naar de voorhaven en ten tweede voor het project van de Ninoofse Poort dat eigenlijk integraal deel uitmaakt van de plannen die voorgesteld zijn maandag ze zijn ook volledig afhankelijk van de plannen van het Gewest et donc pour la Porte de Ninove la proposition de dire on supprime la tour, on étend le parc, on crée des ponts, on va au-delà de ce qui est prévu actuellement, dépendra beaucoup de ce que la Région veut faire et va faire. Il est donc très important pour ce programme de convaincre et de collaborer avec la Région parce que, peut-être, le projet phare qui pourrait naître de ce contrat de quartier est un projet qui se trouve entièrement sur du foncier de la Région. Nous, au SPA, soutiendrons aussi la proposition du nouveau contrat de quartier avec deux remarques : Eerste opmerking

is dat er heel veel gelinkt wordt aan toekomstige projecten die op te starten zijn. Vu la présentation qu'on a eu, il y a des projets qui sont définis pour lesquels il y a de l'argent. Mais il y a quand même pas mal de projets pour lesquels on dit qu'il faut encore chercher de l'argent, d'autres partenaires. Beaucoup de ces projets sont des projets de logements. Or, je crois que faire réussir notamment le jardin d'hiver dont parlait mon collègue Ikazban ne sera possible que s'il y a du logement autour qui soit installé et qu'on fasse en sorte qu'il y ait du contrôle social, qu'il y ait de la vie sur cette place et que ça ne devienne pas un coin mort. Mais vous n'avez pas budgétisé ce projet de logements dans votre proposition; il s'agit donc d'aller chercher des fonds pour les réaliser et faire en sorte que cette place, ce jardin d'hiver vivent, qu'il y ait des commerces actifs et des gens pour les fréquenter. C'est, pour nous, un grand défi inscrit dans ce contrat et, de toute façon, les intentions sont là, elles sont bonnes et louables et nous les soutiendrons.

M. le Président :

Dank U mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Monsieur le Président, effectivement ce nouveau plan « Petite Senne » est véritablement un plan formidable sur papier. D'ailleurs, il a eu droit à un article dans *Le Soir* et qui explique bien les différents projets qui seront menés d'ici à 2019. On ne peut que se féliciter car enfin, après quinze années d'attente, on va peut-être finalement se débarrasser de ce commerce de voitures aux multiples nuisances pour les habitants et les riverains et qu'on a enfin réalisé que ce type de commerce n'a pas sa place dans une zone urbanisée qu'il doit être déplacé en tout cas en périphérie ou dans des zones moins peuplées qu'à Molenbeek. On remarque aussi que dans ce plan il y a un contrat qui englobe le processus de réaménagement définitif de la place de la Duchesse du Brabant. Donc la Place de la Duchesse, si je comprends bien, n'a pas fini d'être modifiée ou sera encore modifiée dans quelques années. J'espère que, cette fois-ci, on fera véritablement participer la population, les habitants du quartier de la Place de la Duchesse et notamment aussi les commerçants à ce processus de réalisation. Je tiens quand même à faire remarquer que dans le document du conseil communal on voit qu'il y a une première commission de quartier du 20 mai 2014 pour la phase première d'approbation et une deuxième commission de quartier le 10 juin, c'est-à-dire à peu près vingt jours plus tard et la phase trois le 24 juin. Ce qui veut dire que sur une période d'un mois on a réalisé trois commissions de quartier ! Je trouve que c'est un peu expéditif comme façon de fonctionner, ça va très vite. Je n'ai pas l'impression que la réflexion se fait de manière approfondie. Que l'on règle ça comme une simple formalité, je trouve ça un peu dangereux. C'est ce genre d'attitude qu'il faut éviter, consulter la population ne doit pas être réduit à une simple formalité administrative. Je trouve que, comme on est en démocratie, on doit faire attention au fait que quand on consulte les gens on doit les consulter de manière sérieuse, approfondie et de manière respectueuse aussi parce que ce sont les premiers concernés. C'est eux qui habitent là et ils ont quand même leur mot à dire. Pour le reste, c'est un projet formidable. On est très contents et ce projet va amener beaucoup de changements.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président de me donner la parole.

Evidemment, le mouvement Islam soutient ces projets. On le trouve, comme il l'a été dit, formidable et je remercie aussi les présentateurs du service Urbanisme qui nous ont montré et expliqué ce projet de façon très complète et ont répondu à toutes les questions. Mais, je trouve que ça a aussi été présenté un peu de manière idyllique. Une belle place, une belle porte de Ninove bien verdoyante puis un projet jardin d'hiver, une mobilité douce ou active ! On nous a décomposé le mot mobilité parce que, jusqu'à présent, je n'avais pas compris le mot mobilité dans la bouche de certains. Moi, ayant été chauffeur de taxi pendant un certain temps, je n'ai jamais compris pourquoi on a élargi les trottoirs - c'est peut être positif - et réduit la bande de circulation à une bande; moi je parlerai plutôt de mobilité statique. Donc, on est en train de figer la circulation et c'est peut-être un peu la coloration verte qui a donné ces idées aux services, enfin, à nos responsables de l'urbanisme et qui nous ont conduit à augmenter la pollution, etc... Je ne vise personne. Parce que, franchement, ce qui dérange les habitants de ce quartier ainsi que les gens en transit c'est l'insécurité qui y règne. J'ai habité la rue Gosselies un an à peu près et je vous assure que c'est infernal avec les nuisances liées au type de commerces qui s'y trouvent, comme commerce de voitures... Rendre ce quartier plus vivable, plus humain, c'est le souhait de tous. Je rappelle que ce quartier c'est la petite Senne de la Porte de Ninove, Brunfaut jusqu'à plus ou moins l'Abattoir, et pour Molenbeek ça devrait être une bonne vitrine comme on l'a dit lors de la séance des sections réunies. C'est une porte d'entrée, la Porte de Ninove vers Molenbeek. Donc tout ce qui porte à transformer ce lieu, à le rendre beaucoup plus humain, plus convivial, ce serait magnifique, notamment, le sécuriser - et c'est ce que les gens demandent avant tout pour qu'on puisse s'y promener...

En fait, les craintes des gens dans ces projets de quartier c'est finalement d'être des victimes; par rapport à ça, le mouvement Islam est contre, contre les expropriations. Il faut, quand on veut acquérir un bien dans le cadre d'un projet de quartier pour le transformer, pouvoir acheter, proposer en tous les cas, aux propriétaires la valeur du bien au prix du marché e, si il y a une activité commerciale, envisager une compensation ou une alternative. Donc, éviter d'ester en justice, car c'est souvent le pot de terre contre le pot de fer et finalement on espère l'avoir au prix que l'on nous impose. Il faut donner la possibilité aux gens qui sont là de continuer à loger et d'y amener d'autres habitants, en évitant de livrer le quartier à la spéculation. Donc, c'est très important d'y intégrer des logements sociaux, de faire en sorte qu'il y ait cette mixité sociale. Pour essayer de le rendre convivial, il doit y avoir l'élément jeunesse et l'aspect multiculturalité... Il faut, je pense, envisager peut-être des lieux où on peut s'échanger les idées et ne pas réduire la culture à la musique et à la danse - je n'ai rien contre mais ce n'est pas ça. On est dans un monde multiculturel, on voit très bien le conflit qui règne dans le monde... Donc, si on pouvait avoir des lieux d'échange d'idées où les gens s'apprécieraient avec une mixité sociale et une mixité culturelle, ce serait magnifique. Donc, il faudrait utiliser à bon escient ce petit îlot qui se trouve aussi entre Heyvaert, Mariemont, Liverpool et Gosselies et en faire un levier pour ramener des subsides.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig. Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Beaucoup de choses ont déjà été dites. Je vais être très général et plus précis. C'est vrai que le développement de la zone du canal est important et ça participe à son développement. Ce contrat de quartier est le bienvenu. D'ailleurs, vous l'avez peut-être tous relevé, ce contrat de quartier ne sera pas porté uniquement au niveau de la commune mais

aussi par d'autres intervenants notamment au niveau régional. Donc, ma formation politique qui y siège avec la majorité participera au développement de ce contrat de quartier, je n'en doute pas. Maintenant, et ça c'est un principe général qui est cher à nos yeux, il faudra faire en sorte que, dans le développement de notre région et surtout dans le développement de la zone du Canal, il n'y ait pas l'exode de la classe moyenne, que les habitants soient concertés aussi dans le processus de décision et que la fonction logement économique soit en équilibre. Ça c'est indispensable. Alors, là où je serai plus précis c'est en ce qui concerne le commerce de voitures. On parle de délocalisation. On a eu une présentation lors de la section réunie qui c'est très bien déroulée. Beaucoup d'informations par rapport à la concertation avec le secteur ont été données. Le bureau d'étude parlait même de savoir-faire. Je pense effectivement que cette activité est inadaptée dans la zone, mais il faut accompagner, il faut dialoguer, il faut une concertation avec ces commerçants qui génèrent une activité économique. C'est important de pouvoir avoir un point de liaison, une concertation avec la Région mais aussi au niveau de la commune et, dernière chose, là je suis encore plus précis, ça concerne le PPAS Heyvaert, qui va être adopté - pas lors de ce conseil - Il faut absolument qu'il y ait une compatibilité avec le contrat de quartier et c'est indispensable. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Gypers.

M. Gypers :

C'est un Echevin des Projets subsidiés très content qui vous parle de ce premier contrat de quartier, qui est, en fait, plus au moins le deuxième, puisque Léopold II, on a vraiment dû le finaliser, le mettre en route, le modifier et, donc, il y a quand même pas mal de travail. Je me souviens que c'est la première tâche à laquelle je me suis attelé comme échevin des Projets Subsidiés, pour d'aboutir à un contrat de quartier de ce type sur un délai aussi court. Et pour répondre à Monsieur Lakhoulfi, je dirai que c'est exact ce que vous dites et la raison est très simple : la Région nous a donné ces délais et on devait les respecter. Et, pour cela, on a dû travailler vite le dossier, tout en tirant profit aussi de l'ancien contrat de quartier qu'on avait déjà eu, le contrat de quartier Heyvaert et donc profiter aussi des connaissances qu'on avait du quartier ainsi que, comme il a été dit aussi, de profiter d'un bureau d'architecture qui est vraiment du quartier et qui connaît bien le quartier. Ça nous a permis d'avancer très vite tout en se disant que, chemin faisant, il faudra retourner chez les habitants et pouvoir re-finaliser le dossier. Et, comme je l'ai dit lundi, nous pouvons toujours interchanger les projets qui, peut-être, ne vont pas se faire. Donc, si nous constatons que c'est le désir de quartier d'affiner cela autrement, la possibilité existe de le faire. Mais, ici, c'est un contrat de quartier qui, je crois, est très bien fait.

A Monsieur Ait Jeddig, je dirai aussi que tout ce que vous avez cité est quasiment repris dans ce contrat de quartier. Je crois qu'on n'a jamais fait un contrat de quartier où on a autant veillé à ce que toutes les demandes - tout ce qu'on peut retrouver dans un quartier, tout ce qui anime un quartier, l'espace public, l'augmentation de l'espace public, et tout ce qui tourne autour de cet espace public, rendre cet espace public vivant pour qu'il soit contrôlable - soient prises en compte. Malheureusement, chaque contrat de quartier est limité dans son budget et on aurait voulu faire beaucoup plus mais on est limité en terme budgétaires. Je crois donc qu'il faudra beaucoup compter sur la Région et sur ses moyens, Cytydef entre autres, pour pouvoir compléter ce que nous n'avons pas pu faire dans ce contrat de quartier.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Vous souhaitez reprendre la parole Monsieur Lakhloufi ?

M. Lakhloufi :

Je vous remercie Monsieur l'Echevin pour votre réponse très complète et très satisfaisante. Quand vous reviendrez vers la population de ces quartiers-là c'est avec un grand plaisir que vous pourrez compter sur moi-même et sur Monsieur Berckmans, mon voisin de droite, physiquement, qui y est aussi très impliqué. Merci Monsieur l'Echevin et lorsque vous reviendrez pour consulter de manière plus approfondie la population qui vit dans ces zones-là, à ce moment-là, vous pouvez savoir que vous pouvez compter sur nous deux.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Simplement, j'ai trois remarques. D'abord je voudrais dire à Monsieur Lakhloufi que le groupe PS est à votre disposition pour l'ensemble des quartiers de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, qu'on y vive ou pas. Je suis très content de constater que Monsieur Gypers fait toujours partie du Collège. La dernière fois, on lui avait confisqué la parole. Aujourd'hui je réentends avec plaisir sa voix. J'espère que ça va durer. Néanmoins, je voudrais quand même, faire une petite remarque : la remarque de Monsieur Lakhloufi, tout à l'heure, est une remarque pertinente même s'il lui arrive d'être impertinent et votre réponse n'est pas suffisante. Répondre simplement 'oui, on a dû aller à la vite, c'est la Région qui nous l'impose', ce n'est pas vrai. Il y a toujours des délais qui sont respectés. Je veux dire que la concertation, on peut toujours l'avoir même en dehors de ces impératifs-là. Je pense que sa remarque est pertinente, pourquoi ? Parce qu'on a un couac au niveau de la Place de la Duchesse. On a des habitants qui sont venus en nombre protester sereinement par rapport à ce quartier, et il ne faudrait pas que ça se reproduise parce qu'on veut aller trop vite, trop bien faire ou parce qu'on a l'impression d'être devant un super projet. Il est super, mais on a beaucoup de points d'interrogations. Moi, j'insiste fortement sur la remarque quia été faite et sur le fait que la réponse de l'Echevin n'est pas vraiment une réponse appropriée à cette question qui était tout à fait pertinente. Vous vous contentez de peu, mais pas nous.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

2. Contrat de quartier durable Petite Senne - Approbation du dossier de base. Duurzaam wijkcontract Zinneke - Goedkeuring van het basisdossier.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

3. Budget communal 2014 - Modifications budgétaires. Gemeentebegroting 2014 - Begrotingswijzigingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Haouari.

M. Haouari :

Merci Monsieur le Président.

Je vais présenter les grandes lignes de cette modification budgétaire. Chers collègues, la modification budgétaire présente un mali de 2.635.563 EUR. Ce mali est dû exclusivement au fait que la Commune a dû prendre en charge les malis des structures suivantes, d'ailleurs largement débattus ici dans ce conseil communal : le CPAS à concurrence de 1.868.000 EUR, la LES à concurrence de 395.000 EUR, Molenbeek Sport à concurrence de 282.108 EUR et les fabriques d'églises à concurrence de 173.435 EUR. Concernant le budget communal, la modification budgétaire est sans aucune incidence financière sur le budget. De nouvelles dépenses ont certes été inscrites mais sont toutes compensées par des recettes. Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Merci Monsieur le Président.

Il est dit que normalement les modifications budgétaires, dans le cadre d'une prévision, qu'elles sont justifiées par le fait - c'est clair - que les choses n'étaient pas prévisibles au moment où le budget a été établi et il est vrai qu'il est toujours pertinent, en tout cas, il est courant qu'il y ait des modifications budgétaires mais il est aussi important de savoir qu'étant donné l'ampleur des modifications, il faut aussi voir que ce n'est pas une mauvaise administration lors de l'établissement du budget initial. Quand on voit les modifications, il s'agit quand même de modifications qui vont de majoration de dépenses de plus de 4.930.000 EUR, bien qu'il y ait eu les chiffres dont on a parlé, il y a encore pour plus d'une moitié le résultat de modifications dans plusieurs éléments dont notamment des cotisations patronales, des contributions dans les frais de déplacement, des traitements. Or, je ne sais pas s'il est encore possible de prévoir, au sein de votre administration, le nombre de personnes que vous allez engager ou virer ou je ne sais quoi, mais en tous les

cas, il me semble qu'il y a beaucoup de mouvements qui concernent des frais de personnel. Il y a aussi un prélèvement de toute la réserve, de tout ce qui reste du solde disponible du fond de réserve, soit 5.471.000 EUR; donc le fonds de réserve est à zéro à l'heure actuelle puisqu'on vient de prélever ce qui était disponible dans ce fonds de réserve et c'est une situation qu'il est important de souligner puisque ça va avoir un impact sur l'image de ce budget-là par rapport à plusieurs instances dont l'autorité de tutelle. Il y a aussi un déficit qui reste de 2.772.000 EUR, donc très important. Mais ce qui est important de souligner par rapport à vos présentations c'est que normalement, dans le cadre de la réglementation générale sur la comptabilité communale, les modifications budgétaires doivent être dûment justifiées pour chaque crédit budgétaire. Or, ici, vous avez une série de dépenses de majorations qui sont présentées mais je n'en vois pas vraiment la justification

Alors, est-ce que vous pouvez faire une présentation de ces modifications une par une ou bien vous voulez peut-être reporter ? En tout cas, l'article 15 est clair qui stipule que vous devez normalement justifier toutes vos modifications. Et il me semble que le petit commentaire que vous faites sous les dépenses « voir en recettes » ou bien « indemnités au personnel sortant » n'est pas suffisamment justifié et qu'il y a même beaucoup d'articles où il n'y a aucune justification. C'est donc important de savoir donner, surtout pour des montants aussi importants, des justifications, sans parler de votre présentation laconique sur les chiffres qui sont ceux du CPAS. Il est clair qu'on a voté pour mais il y a encore pas mal d'éléments qui doivent, je pense, nous être présentés pour tenter de nous faire comprendre ce qu'il se passe et pourquoi on arrive à une situation pareille.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Concernant ce point, c'est vrai que si on écoute la présentation de Monsieur l'Echevin, c'est laconique mais ça peut aussi être assez inquiétant par rapport aux justifications. Vous allez sûrement nous répondre pourquoi vous n'avez pas fait une présentation plus importante mais c'est vrai que, tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire, il y a une série de modifications conséquentes et moi j'ai des demandes précises concernant des diminutions; il y a trois fois des diminutions de 100.000 EUR sur des estimations taxes. Pourquoi ? Est-ce que ça concerna la diminution des bureaux, des enseignes ou d'horodateurs ? Au niveau de l'augmentation de la dette, il y a des opérations blanches mais il y a néanmoins 100.000 EUR d'intérêts débiteurs des comptes financiers. Est-ce que là il n'y a pas un problème de gestion bancaire ? Ensuite, au niveau d'un poste, je pourrais encore formuler d'autres remarques mais sur les honoraires d'avocats et médecins, c'est plus 100.000 EUR. Quelles en sont les raisons ? Concernant la charge plan stationnement c'est quelque 200.000 EUR : quelles en sont les raisons ? Vous avez expliqué que - et ça on était bien au courant les frais de fonctionnement CPAS, l'asbl Exclusion sociale ... tout ça a été bien expliqué au conseil communal. Maintenant, à l'extraordinaire, j'avais aussi une remarque. Ça concernait plutôt le point relatif à l'école 2 *Regenboog*. Il y a une justification qui peut être apportée par rapport au 200.000 EUR de supplément et donc je vois aussi qu'à l'extraordinaire il n'y a pas de modification pour les chantiers de voiries, trottoirs, autres aménagements de voiries, entretien des parcs, des bâtiments communaux. Est-ce que le budget initial est tellement bien ajusté ou est-ce qu'on n'envisage pas de travaux à Molenbeek ? Il y a sûrement une explication mais j'attends plus d'éléments.

Et pour finir, comme je vous le disais, on peut se suffire par rapport à une présentation comme ça et voter sans toutes ses infos, ou alors on reporté le point, de sorte à avoir plus d'informations. Là, aujourd'hui, c'est difficile pour moi d'aller voter favorablement par rapport aux modifications budgétaires et donc je m'abstiendrai par rapport à tout ça.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président.

Je ne vais pas réitérer, ni redire ce que mes collègues ont dit. En complément d'information, je dirai qu'il y a une notion importante à concevoir lors de l'établissement du budget et je pense que les débats ont été assez importants lors de l'élaboration du budget. Et on avait soulevé cette inquiétude ou cette interrogation quant à la justesse d'un budget qui n'est certes pas un exercice facile puisqu'il y a des paramètres bien évidemment prévisibles mais aussi certainement imprévisibles, qui sont difficiles à considérer dans un temps bien précis. Néanmoins, à la lecture de cette modification budgétaire qui n'est pas une modification budgétaire mais qui me fait croire à l'établissement d'un nouveau budget, puisque comparativement aux augmentations et aux diminutions, on peut facilement conclure que tous les postes quasiment sont en augmentation. Cela veut dire quoi ? Quel est le message par rapport à cela ? De deux choses l'une. Soit l'exercice budgétaire n'a pas été conforme, n'a pas été réalisé comme il faut - loin de moi l'idée de cette considération-là -mais néanmoins, comme dit mon ami Gjanaj, prévoir des prévisions c'est avoir des paramètres objectifs malgré tout, malgré l'incertitude.

La première constatation c'est qu'il y a beaucoup d'incertitudes, on voit que tous les postes aujourd'hui sont en augmentation et des augmentations conséquentes. Là on peut s'interroger tant au niveau ordinaire qu'au niveau extraordinaire. Evidemment il y a des postes, ils ont été cités, qui interpellent plus que d'autres. Ce n'est pas ça le gros problème. Le problème c'est que l'augmentation, aujourd'hui, par cette modification budgétaire, pour le volet ordinaire constitue plus de 3% à 5%. Au niveau des dépenses c'est 3% d'augmentation, au niveau des recettes c'est 5%. Au niveau de l'extraordinaire c'est 14% d'augmentation. Ce sont des ratios très importants dans le cadre d'une reconsidération budgétaire et c'est là qu'on peut s'interroger. Alors, évidemment, on a mis en exergue un certain nombre de prélèvements importants qui posent question aujourd'hui. Mais présenter des modifications budgétaires qui ont une ampleur importante au-delà de la justification mais dans le principe même de la finance en tant que tel ! A l'époque de l'établissement du budget, il avait présagé un boni, une situation saine financière, etc. Donc, vous nous avez évoqué une situation 2014 en bonne santé financière. Mais néanmoins aujourd'hui, quelques mois plus tard, on constate que les modifications importantes remettent en question un certain nombre de choses. Indépendamment des justifications et c'est là où moi je m'interpelle, je pense que les collègues présents ont le droit de savoir un certain nombre de justifications qui sont à mes yeux importantes aujourd'hui pour l'éclaircissement de tous ces chiffres. Et je vous en remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Ik geef het woord aan de Heer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Chers collègues, l'approbation du budget ou des modifications budgétaires ce sont les points les plus importants qui doivent passer au Conseil communal. C'est pour cela qu'initialement nous sommes là, pour donner de l'argent à la commune pour qu'elle puisse exécuter ses fonctions. Pour ces points il est logique qu'on ait des explications. Il s'agit de beaucoup d'argent, il s'agit de notre rôle essentiel en tant que conseillers communaux, rôle de contrôle par rapport au pouvoir exécutif qu'est le Collège. Je ne peux pas comprendre que nous fassions des sections réunies pour les modifications d'un contrat de quartier en cours mais que nous ne le fassions pas pour une modification budgétaire d'une telle importance. Et au moment où on arrive au Conseil Communal, l'Echevin, en dix minutes, moins de dix minutes, nous envoie balader...

Ik begrijp dit niet. Ik vind het ongelooflijk date en zo belangrijke daad, de essentie van de reden waarom wij in de gemeenteraad zitten dat U niet de tijd neemt om uit te leggen waarvan die deficits vandaan komen, dat U niet uitlegt om u te justiceren. Dat is een arrogante, ongelooflijke toon die U ten opzichte van ons aanslaat. Ik begrijp niet waarom U zelf geen vijf minuten de tijd neemt om uit te leggen wat er hier te gebeuren staat. Het gaat over enorme budgeten enerzijds het OCMW anderzijds de CLES en Molenbeek Sport en ten slotte ook dat is nog niet gezegd maar toch ik zie een verhoging van 135.000 naar 308.000 EUR uitgaan naar de Kerkfabriek. Ik zie vier grote posten waar meer dan 100.000, 150.000 EUR extra uitgaven ingeschreven zijn dan in het initiële budget en we krijgen daar geen uitleg bij. Dat is toch een ongelooflijke beledigende houding die u aanneemt ten opzichte van de gemeenteraad. Ik kan dit niet aanvaarden en alleen al daarom kunnen wij dat onmogelijk goedkeuren. Ik hoop mijnheer de Schepen dat U ons de tijd geeft om in detail uit te leggen vanwaar die deficits vandaan komen en dat U de tijd neemt om het antwoorden op ons inhoudelijke vragen. Ik heb nog een reeks vragen met betrekking tot concrete kleinere dossiers bvb. Ik zie dat de verplaatsingskosten voor het onderwijzend personeel met 100.000 EUR stijgen van 20.000 naar 120.000 EUR, dat is toch wel heel bizar. Ik zie dat de interest op de schuld met 100.000 EUR stijgt op een moment dat alle tarieven en alle rentevoeten naar beneden gaan. Waarom? Hoe komt dit? Er zijn nog een heel aantal andere vragen die ik U wil stellen maar ik hoop van harte dat U eindelijk eens begint met de Gemeenteraad au sérieux te nemen en ons dus een deftige uitleg geeft van wat U hier voorlegt want wat U nu doet is ons eigenlijk in het gezicht uitlachen.

M. le Président :

Dank U Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Aït Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Le mouvement Islam, dès le départ, s'est abstenu lors de l'élaboration de ce budget initial parce qu'on sait bien que c'est votre politique. On verra bien où elle nous mènera vu que vous centrez souvent sur le personnel et la révision des cadastres. Je serai bref. J'ai deux petites questions par rapport aux frais que vous citez. Par rapport aux majorations des frais de déplacements, est-ce que ce n'est pas lié à la suppression de la convention avec la STIB ? Et puis, deuxièmement, vous faites appel au fonds de réserve. J'ai souvenir que ça avait été refusé par l'autorité de tutelle. C'est ce que j'avais compris précédemment. Qu'en est-il maintenant ? Ce sont les deux seules questions et je m'abstiendrai sur ce point.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je vais essayer de ne pas répéter ce que mes collègues ont déjà dit de manière très pertinente. Le budget, les modifications budgétaires, pardon sont à l'image de la politique qui est née dans une commune. Ici je vois qu'on mène un débat très important concernant le dossier du CPAS. Je pense d'ailleurs que ça n'a pas empêché l'opposition de soutenir malgré tout la politique du CPAS malgré ce déficit qui a été expliqué avec des situations qui étaient dans le doute, et avec d'autres pour lesquelles il y avait quelques réserves. Néanmoins, ça ne nous a pas empêchés, nous, l'opposition de maintenir, soutenir, la politique qui doit être menée par le CPAS, d'autant que nous n'avons pas tous les éléments en main, nous n'avons pas tous les chiffres en main et je vais vous donner un exemple. J'ai demandé toute une série de détails mais en fait je ne sais pas si on prend note des questions que nous posons ici. Je ne le pense pas. On n'a jamais de réponse. Tout le temps écrire ce qu'on demande ! Désolé, Madame Turine, mais voilà une de ces questions que j'avais posées à Madame Turine. Je viens de recevoir une réponse mais je n'ai pas reçu de réponse concernant d'autres points. J'avais notamment demandé le nombre de licenciements et quel est le coût exact des préavis. Tous ces licenciements, c'est un coût et on avait eu un débat ici et je n'ai jamais eu les réponses à ces questions-là. Nous vous les demandons, on ne met jamais la pression, mais les réponses avant le Conseil communal, on ne les a pas. Ça c'est vraiment un problème général. Quand on demande des précisions on ne les a jamais. Je pense qu'il y a un ou deux membres du Collège qui nous répondent très rapidement quand nous demandons des précisions par mail et autres, mais en tous les cas, pour le reste, pas du tout.

Evidemment, je partage l'inquiétude de l'ensemble de mes collègues par rapport à l'ampleur de ces modifications. Ce sont des modifications qui sont quand même importantes et, pour pas paraphraser Abdellah Achaoui, ce ne sont plus des modifications c'est un budget bis. C'est une deuxième session. J'ai quand même quelques inquiétudes par rapport à l'avenir. J'ai aussi une question qui me turlupine. A quel moment la commune va-t-elle se retrouver sous tutelle ? Je suppose que l'échevin des finances va pouvoir répondre. Même s'il a déclaré dans un article il y a quelques mois qu'il ne savait pas si le CPAS allait être en boni ou en mali. Deux semaines après, on apprend qu'il y a un mali de 1.800.000. Je ne sais pas si ce n'est pas une erreur dans l'article. Un moment, il avait déclaré qu'il ne connaissait pas la situation du CPAS. Deux semaines après, on apprend ce mali. Moi, Madame la Bourgmestre, j'ai quand même quelques inquiétudes par rapport au budget 2015. Et quand est-ce que vous allez être sous tutelle, parce que quand je vois les décisions qui sont prises au niveau fédéral, qu'est-ce que vous allez faire rien qu'avec l'index, l'indexation des salaires du personnel ? Et, par rapport aux zones de police, - la commune de Molenbeek y contribue quand même pour beaucoup - qui vont être fortement diminuées pas le Gouvernement fédéral ? Ce sont des questions qui vont revenir, qu'on va débattre ici. Ma sous question : parce que j'imagine que vous n'allez pas me répondre à cette question-là, c'est quand est-ce que vous allez être sous tutelle et surtout quand allez-vous présenter votre budget 2015 ? Est-ce que c'est encore cette année l'année prochaine ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

M. Haouari :

Merci Monsieur le Président.

Je vais essayer de répondre aux différentes questions qui ont été posées. Mais avant de répondre, je tiens à préciser, Monsieur Van Damme, que celui qui a instauré les sections réunies pour les modifications budgétaires, c'est moi pour plus de clarté, quand je l'ai fait, quand il y avait des modifications budgétaires importantes au niveau du budget de la commune. Ici, j'ai précisé que le budget de la commune était en équilibre et que la raison qui fait qu'il y a un déficit de plus de 2.000.000EUR est due au déficit de structure. Et effectivement qu'il y ait des transferts et là je réponds aussi un peu à Monsieur Achaoui et à d'autres qui ont posé des questions, les modifications budgétaires sont des transferts d'une sous-fonction budgétaire à une autre, d'un article budgétaire à une autre, c'est des transferts, donc une augmentation de dépenses, une augmentation de recettes et c'est exactement ce que veut dire le mot modification budgétaire.

La modification au niveau du budget ordinaire saute de 3% à 5%, Monsieur Achaoui, c'est tout à fait normal. Je rappelle que le budget a été établi il y a à peu près un an et donc qu'après un an il y ait une différence de 3% à 5%. Connaissez-vous une structure où ça n'existe pas ? Au niveau de l'extraordinaire vous parlez de 14%. Effectivement il y a eu un remboursement de subsides et donc des subsides qu'on attendait pour financer. On a obtenu un subside, mais pour financer, pour pré financer on avait fait un emprunt à remboursement anticipé, donc la logique du remboursement anticipé, on a la promesse de subside, il faut entamer les travaux. Dans le cas du marché financier, on lance ce qu'on appelle un emprunt avec remboursement anticipé, et une fois qu'on a le subside on rembourse l'emprunt. C'est exactement pourquoi le montant de l'extraordinaire paraît important. Mais ça, malheureusement, on ne sait pas savoir quand exactement on va recevoir les subsides, d'où l'importance d'une modification budgétaire pour inscrire ce type de dépenses recettes. J'appelle ça aussi une opération blanche.

En ce qui concerne la diminution des taxes, malheureusement on ne sait pas précisément savoir sur un montant aussi important qu'il y ait une diminution de 100.000 EUR, on ne sait pas savoir exactement quel sera le montant des taxes au courant de l'année. Certains contribuables préfèrent faire d'autres choix et par conséquent il y a lieu de diminuer ou d'augmenter. Je rappelle que l'année passée on a dû augmenter des postes de taxes notamment pour ce qui est de la diffusion publicitaire. Cette année on est appelé, à diminuer. Par rapport aux honoraires, Monsieur Vossaert, il s'agit de l'étude d'optimisation de la récupération de la TVA pour l'administration communale ainsi que la possibilité de créer une ou plusieurs régies communales autonomes. Voilà pourquoi le montant a été inscrit. En ce qui concerne les frais de déplacement par rapport aux justifications, plusieurs conseillers ont fait les remarques quant aux justifications. Je rappelle que des justifications sont inscrites à chaque article de dépenses, sauf pour les frais de déplacements: si les montants augmentent ou diminuent c'est parce qu'il y a des besoins nécessaires. Par rapport aux remboursements réalisés actuellement, parce que la Commune est sous convention avec la SNCB et la STIB, et les factures que nous recevons font que les montants inscrits ne sont pas suffisants étant donné qu'on a l'obligation de rembourser les frais de déplacement du personnel à 100% Donc, nous devons augmenter les crédits budgétaires. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président.

Juste une petite précision. Je m'accorde à comprendre qu'une modification budgétaire c'est à la fois des augmentations et des diminutions. C'est tout à fait logique. Mais lorsqu'on constate que pour 90% des cas ce ne sont que des augmentations et très peu de diminutions, on peut être dans le droit de s'interroger s'il n'y a pas eu une sous-évaluation. Donc, évidemment que les 3% ou 4% c'est insignifiant. Lorsqu'on constate que pour la plupart des postes et des volets, il y a augmentation et très peu de diminutions, on peut les compter sur les doigts d'une main. Il y a trois diminutions dans l'ensemble des budgets proposés à la fois ordinaire et extraordinaire. Il y a donc lieu quand même de s'interroger. Donc encore une autre question que j'aurais voulu poser tout à l'heure. Ce remboursement anticipé d'emprunt de 15.000.000 EUR au niveau extraordinaire, voilà une interrogation à ce niveau-là. C'est un remboursement anticipé. Alors, Monsieur l'Echevin, pourriez-vous nous expliquer aujourd'hui, - évidemment c'est une anticipation d'un remboursement - comment se fait-il qu'à l'époque - vous avez dit il y a un an -, et puis entre temps il y a eu une évolution. Aujourd'hui nous sommes confrontés à un remboursement de 15.000.000 EUR. Que représente la totalité de l'augmentation au niveau de l'extraordinaire ? A ce niveau-là aussi vous avez certainement une argumentation plausible à nous donner. Merci beaucoup Monsieur l'Echevin.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Par rapport à l'extraordinaire j'avais une série de enfin j'avais posé deux questions notamment sur l'article budgétaire 7220/723/60 c'est l'école 2 Regenboog pour lequel j'aurais voulu avoir la justification par rapport au 200.000 EUR de supplément et alors concernant les modifications, enfin qu'il n'y ait aucune modification pour les chantiers de voiries, l'aménagement de voiries et entretiens de parcs et tout ça. Donc, à l'extraordinaire vous ne prévoyez rien dans le futur pour les travaux publics à Molenbeek. Si je lis cela comme ça, eh bien ! Ça c'est mon interprétation. Est-ce que vous la confirmez, vous l'affirmez ? Je rappelle qu'on est en droit d'être inquiet par rapport aux justifications que l'on reçoit et le fond de réserve est vidé et on ne sait pas si la commune sera sous tutelle, oui ou non. Vous n'avez pas répondu à toutes mes questions. Est-ce que c'est possible d'avoir plus d'éclaircissements à ce sujet ?

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Ik geef het woord aan de Heer Van Damme.

M. Van Damme :

Monsieur l'Echevin, je n'ai pas eu de réponse à mes questions. J'en ai posé deux afin de quand même obtenir une réponse. Les Fabriques d'église, je pense que vous n'en avez pas parlé. Le montant passe de 135.000 à 308.000 EUR, si je me rappelle bien. C'est plus que deux fois le montant initial inscrit. Ce n'est pas une justification anodine. Soit c'est une faute au budget initial - alors, c'est votre faut e- soit il y a quelque chose de très spécial qui s'est passé et on aimerait bien savoir quoi ? Deuxième chose, même question, pour un autre point. Les frais de déplacement du personnel enseignant. Ça passe de 20.000 à 120.000 EUR, c'est exactement ce que j'ai dit il y a 10 minutes et vous n'avez pas répondu. Donc de 20.000 à 120.000 EUR c'est plus de 100.000 EUR pour les frais de déplacement. Ce n'est pas pour l'achat d'une camionnette ou quoi que ce soit. Ce sont des frais de déplacement. Donc, toute la commune s'est déplacée d'un coup à Lanzarote et soit vous avez payé les billets d'avion, soit vous avez fait une grosse erreur exprès ou pas, lors de la confection de votre budget. Alors, ce sont deux questions très ponctuelles, détaillées. Je reviens à ma remarque initiale qui est que je ne comprends pas que vous ne preniez pas cinq minutes pour expliquer. Je comprends bien que vous n'expliquiez pas tout le budget du CPAS mais il y a par exemple aussi la CLES, il y a l'asbl Molenbeek Sport. Pourquoi y a-t-il des déficits tellement énormes ? Le conseil communal est en droit de vous interroger à ce sujet d'autant plus que le conseil d'administration c'est vous aussi. Donc j'aimerais bien avoir des explications au moins pour la CLES et pour le Molenbeek Sport. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Je ne veux pas épiloguer encore une fois par rapport à la justification mais il est vrai que s'il y a une partie des majorations qui concernent des dépenses de frais de déplacement pour lesquelles il n'est pas nécessaire ou obligatoire de justifier, l'ampleur est quand même assez importante. Je pense qu'il faudrait prévoir dans vos tableaux, comme c'est prévu dans le règlement général sur la comptabilité communale, une justification un peu plus conséquente. Ce n'est pas une phrase là en-dessous qui est suffisante. Il y a une colonne qui s'appelle justification ou en tout cas un endroit où on peut comprendre ce qu'il en est. Il y a même des frais divers, plus de 100.000 EUR par exemple où il n'y a rien marqué. Majoration 100.000 EUR, frais divers. C'est quoi, ces frais divers ? Il y a plusieurs postes qui sont en dehors des frais de déplacement, en dehors de ce qui n'est pas nécessaire de justifier, ou il n'y a pas de justification et donc c'est important de le savoir, par rapport au point 3 sur la fabrique d'église, sur les comptes 2013 de la fabrique d'église on a un montant de 100.000EUR qui est prévu en termes de dépenses et là on passe à 400.000 EUR. Je ne sais pas, est-ce qu'il y a des investissements à faire ? On doit savoir parce que 100.000 EUR en dépenses qui sont prévus dans les comptes que vous nous présentez un peu plus loin et on passe à 300.000 ou 400.000 EUR, on veut savoir. Je pense que c'est tout à fait légitime d'avoir des informations complémentaires sur des points qui sont assez importants et 100.000 EUR, ce n'est pas 100 francs. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, je constate qu'on n'a à nouveau pas répondu à toutes les questions. Donc, on va faire autrement. Je ne vais pas faire comme Jef et répéter les questions; de toute façon, je n'aurai pas de réponses. On vous enverra, dorénavant, des questions écrites. Mettons-nous bien d'accord. Ne venez pas nous reprocher demain d'envoyer trop de questions écrites au Collège. Quand on demande des précisions en réunion ou en sections réunies, je trouve que la moindre des choses c'est de nous répondre. On pourrait éviter beaucoup de questions ici au conseil communal. On constate ici que les conseillers communaux vont devoir se prononcer sur ces modifications budgétaires importantes et que personne ne semble avoir compris grand-chose, la majorité s'apprête à voter aveuglément ces modifications. En ce qui nous concerne, nous ne voterons pas pour ces modifications.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. On passe au vote.

M. Van Damme :

Et il n'y a pas de réponses ?

M. le Président :

Monsieur Van Damme, vous connaissez parfaitement la façon de fonctionner au Conseil Communal. Vous avez la possibilité d'intervenir, vous avez cinq minutes d'intervention, ensuite il y a une réponse de l'Echevin. Après la réponse de l'Echevin, vous avez la possibilité de répondre pendant trois minutes et nous passons au vote. Vous êtes tous revenus avec les mêmes questions que vous avez posées la première fois; donc ça ne sert à rien de continuer à polémiquer. L'Echevin vous a répondu. Merci beaucoup.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 25 votes positifs, 16 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 25 positieve stemmen, 16 negatieve stemmen, 1 onthouding.

**4. Fabrique d'église St-Rémi - Compte 2013.
Kerkfabriek St-Remigius - Rekening 2013.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Aït Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je vois qu'il y a un déficit. Ce n'est pas ma question. Ma question c'est le fait de contribuer au budget. Est-ce que cette fabrique d'église continue à conserver son autonomie ? Donc, c'est la question d'autonomie. Merci

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Je repose la question sur la fabrique d'église, on se sait jamais, peut-être que vous allez être mieux inspiré pour me répondre enfin à cette question puisque maintenant j'arrive à la question vraiment précise sur le point. Dans les comptes qui nous sont présentés, il est présenté un montant de dépenses qui est de 106.000 EUR. Donc, avec un déficit bien évidemment. Je voulais savoir, peut-être si je peux encore poser la question, pourquoi il y a une modification pour le budget 2014. Bien qu'on soit passé dans l'autre point, mais pourquoi ? Je veux juste une explication. C'est juste à titre informatif. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Je ne poserai plus de questions mais je m'abstiendrai sur ce point.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, nous avons voté contre le point 3. Comme il s'agit de fabrique d'église - nous sommes tentés de voter contre, parce qu'on n'a pas de réponses à nos questions - nous nous abstiendrons sur ce point.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Monsieur Ait Jeddig, en ce qui concerne l'autonomie, je vous renvoie à la législation relative au financement des fabriques d'église que je ne maîtrise pas suffisamment bien pour pouvoir vous en parler. Les aspects financiers, j'ai eu le temps de m'en préoccuper. Ici, on parle du compte de la fabrique d'église.

Monsieur Gjanaj, par rapport à votre question, il faut savoir que, premièrement, c'est une Fabrique d'église qui dépend de plusieurs communes. Deuxièmement - et là j'en profite pour répondre aussi à Madame Bastin -, du fait que, spécifiquement, cette Fabrique d'église dépend de plusieurs communes, la tutelle a suspendu son budget. Par conséquent, elle n'aura pas versé l'argent. Elle l'a suspendu parce que la commune de Jette et, je pense, celle d'Anderlecht n'ont pas payé leur quote-part. Aussi, la tutelle a suspendu le budget, tant que toutes les communes ne se sont pas acquittées de leur quote-part; d'où le déficit important accusé par cette fabrique d'église. Donc, en principe, si on avait financé le budget,

on n'aurait pas eu un déficit aussi important; c'est donc dû au fait que les autres communes fonctionnent autrement. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 26 votes positifs, 1 vote négatif, 15 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 26 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 15 onthoudingen.

5. Personnel directeur, enseignant et assimilé des écoles fondamentales communales francophones - Approbation du nouveau règlement de travail pour l'enseignement fondamental officiel subventionné.

Directie personeel, onderwijzend personeel en gelijkgestelde van de Franstalig gemeentelijk basisonderwijs - Goedkeuring van het nieuwe arbeidsreglement voor het gesubsidieerd officieel basisonderwijs.

M. le Président :

Madame la Bourgmestre, vous voulez faire une présentation ?

Mme la Bourgmestre :

Je vais vous faire une présentation par rapport à ce point qui concerne le nouveau règlement de travail pour l'enseignement fondamental de notre commune. Je vous propose de mettre les trois points, le 5, le 6 et le 7, ensemble parce qu'il s'agit du même règlement qui s'adresse à nos institutions. Le projet de règlement qui vous est proposé porte sur les trois catégories qui relèvent de notre pouvoir organisateur, l'enseignement fondamental officiel subventionné, c'est-à-dire maternel et primaire, l'enseignement de promotion sociale officiel subventionné et l'enseignement secondaire artistique à horaires réduits pour ce qui concerne nos Académies. Il s'agit d'un texte unique regroupant l'ensemble des règlements, circulaires ou décrets qui définissent les droits et les obligations du personnel enseignant. Le modèle de base est un texte de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a été présenté en commission paritaire centrale et qui a été validé par le Parlement de la Communauté Française. Ce modèle a été transmis aux différents pouvoirs organisateurs pour qu'il puisse être implémenté au niveau local. Le travail a été réalisé dans notre commune en concertation avec la COPALOC qui, vous le savez, réunit des représentants de la Commune, de l'instruction publique, des directions d'écoles ainsi que des organisations syndicales.

Pour les trois enseignements nous sommes partis d'un modèle de règlement qui est présenté par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je peux donc vous assurer que nous ne faisons preuve d'aucune originalité par rapport au texte qui vous est présenté ce soir. Rien n'a été supprimé du texte initial qui nous a été transmis par la Communauté Française. Des précisions ont été apportées par rapport à certains aspects propres à notre pouvoir organisateur, notamment les horaires des membres du personnel, la procédure interne d'évaluation des directeurs, l'élaboration d'une charte pour l'utilisation du matériel informatique, les coordonnées du pouvoir organisateur, du conseiller en prévention, de la personne de confiance, du médecin de travail et des représentants syndicaux. Nous venons donc ce soir avec ce nouveau règlement qui, à part les amendements qui ont été apportés,

est un règlement semblable à tous ceux des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel de la Communauté Française.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je vous remercie Madame la Bourgmestre et Monsieur le Président. J'espère qu'on parle du même texte, parce que, moi, je suis allée sur B.O. Secrétariat et j'ai eu droit à deux arrêtés de gouvernement, à deux autres documents, circulaires et décrets... Maintenant j'ai avec moi la procédure d'évaluation du directeur stagiaire arrêtée par le pouvoir organisateur de Molenbeek-Saint-Jean et c'est tout auquel j'ai eu accès.

Alors, comme j'ai parcouru un peu tout, il y a deux choses qui m'interrogent quant au libellé des trois délibérations où il est bien indiqué que ce règlement de travail s'adresse aux directeurs, enseignants et assimilés dans les écoles fondamentales, de l'enseignement artistique et de l'enseignement de promotion sociale. A la lecture du contenu de ce texte, on constate qu'on ne parle que du stage du directeur (première année, deuxième année, nomination, etc., vous l'avez lu comme moi, vous devez le savoir). Alors, je m'interroge sur ce qu'on nous demande d'approuver ce soir : des copier-coller ou que sais-je encore ... Autre chose qui m'interpelle : je n'ai pas vu dans l'arrêté du gouvernement - je crois que c'est celui de mars 2011 - les avis favorables ou défavorables qui ont été rendus. Il est indiqué dans le document concernant les directeurs stagiaires notamment que '*à défaut d'absence d'évaluation, la première année, le stage est réputé favorable*' - je n'y vois aucune objection - mais il n'est rien prévu en matière d'évaluation en deuxième année. En revanche, quand un avis favorable est émis au cours du stage de la première année, il est prévu et écrit que la deuxième année est sanctionnée par une seconde évaluation qui, bien sûr, doit être positive; ça c'est déjà quelque chose que je n'ai pas retrouvé dans les législations. Pour le reste, en me souvenant des débats parfois difficiles lors d'auditions d'enseignants, je vous demanderais de remplacer la petite formule à l'alinéa 2 '*pour l'application de l'alinéa 1er, le pouvoir organisateur peut s'entourer d'experts*', je suggère qu'on écrive '*s'entoure d'experts*' puisque ceux-ci sont présentés, à l'autre page comme des personnes effectivement de valeur, puisqu'il s'agit de Madame Van Mechelen, de Monsieur Panneels, de Madame Vincent et de Madame De Waele.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais vous faire remarquer qu'on est en séance publique, qu'on ne mentionne pas de noms et que vous parlez des membres de la Cellule pédagogique. Je ne vous fais aucun procès d'intention, je vous rappelle simplement les circulaires sur lesquelles nous basons. La procédure d'évaluation du directeur stagiaire ne concerne pas le règlement de travail ; peut-être qu'il a été mis dans les documents qui vous ont été transmis mais, je suis désolée, tous les documents sont repris. On ne va pas mettre *in extenso* tous les décrets et circulaires de la Communauté Française qu'on peut retrouver facilement sur son site; la commune ne va pas mettre à votre disposition tous les textes législatifs de la

Fédération Wallonie-Bruxelles, ce serait quand même relativement compliqué, mais tout est référé dans les considérants qui vous sont présentés ce soir. Et je peux vous assurer que ça concerne le personnel enseignant de nos écoles. J'ai toutes les circulaires que je peux vous remettre après. Les explications qui vous ont été données à travers ma présentation sont, je pense, suffisamment précises pour pouvoir vous satisfaire.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je suis d'accord partiellement avec vous, Madame la Bourgmestre. Effectivement, sur B.O. nous avons l'arrêté du mois de mars 2011 qui, je crois, fait 70 pages, un autre arrêté, un décret et deux circulaires; et le document que je vous ai montré, qui est maintenant chez vous et que je peux retrouver sur B.O. faisait uniquement référence à Molenbeek et son contenu ne parle que des stages de directeurs; donc je ne sais pas ce soir sur quoi je vote...Donnez-moi le texte que vous avez - sur B.O.- et que je n'ai pas eu...

M. le Président :

C'est le règlement de travail...

Mme la Bourgmestre :

...Mais on est partis de ce règlement, mais tout est là, Madame, je ne peux rien faire de plus...

Mme Piquard :

Mais j'ai lu tout ça...

Mme la Bourgmestre :

Alors, c'est quoi le souci ?

Mme Piquard :

Le souci est que je ne sais pas ce qui se passe effectivement à Molenbeek.

Mme la Bourgmestre :

Si tu ne sais pas, tu t'abstiens.

M. le Président :

Voilà ! Nous passons au vote...Est-ce que je peux demander aux conseillers de rester à leurs places ? Quand on vote, je veux que les conseillers soient à leurs places ! Merci.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
42 votants : 30 votes positifs, 12 abstentions.*

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
42 stemmers : 30 positieve stemmen, 12 onthoudingen.*

6. Personnel directeur, enseignant et assimilé - Approbation du nouveau règlement de travail pour l'enseignement communal francophone de promotion sociale subventionné.

Directie personeel, onderwijzend personeel en gelijkgestelde - Goedkeuring van het nieuwe arbeidsreglement voor het gesubsidieerde franstalig gemeentelijk onderwijs voor sociale promotie.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci. Je voudrais justifier mon abstention, parce qu'il existe un flou dans les textes. Rien de concret - aucune explication - ne nous est présenté pour Molenbeek.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 30 votes positifs, 12 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 30 positieve stemmen, 12 onthoudingen.

7. Personnel directeur, enseignant et assimilé - Approbation du nouveau règlement de travail pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit.

Directie personeel, onderwijzend personeel en gelijkgestelde - Goedkeuring van het nieuwe arbeidsreglement voor het secundair kunstonderwijs met beperkt leerplan.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 30 votes positifs, 12 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 30 positieve stemmen, 12 onthoudingen.

8. Marché du jeudi - Dispositions particulières pour les jours de marché coïncidant avec Noël et Nouvel An.

Donderdagmarkt - Bijzondere schikkingen voor de marktdagen die samen vallen met Kerstmis en Nieuwjaar.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
42 positieve stemmen.*

9. Travaux publics - Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Approbation des modes de financement des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC14.031.

Openbare werken - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten – Goedkeuring van de financieringswijze van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR14.031.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Nous approuvons le point 8, pas de problème. Mais nous étions plusieurs à nous interroger sur la ristourne allouée aux marchands quand les jours de marché coïncident avec Noël et le Nouvel An. Envisage-t-on de prendre les mêmes dispositions pour d'autres fêtes qui impliquent une forte baisse de la clientèle au marché ? Certaines autres fêtes qui concernent une grande partie de la population du centre de la commune, la fête de l'Aïd pour être plus précis où le marché de jeudi - quand ça tombe un jeudi - est fortement déserté, ce qui pénalise les marchands, musulmans ou non-musulmans d'ailleurs. Est-ce qu'on peut envisager la même disposition dans ce cas-là ?

M. le Président :

Merci. Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin El Khannouss :

L'idée, évidemment, peut paraître séduisante; ç'aurait été intéressant qu'au niveau fédéral où le Parti Socialiste était représenté de manière très majoritaire puisse négocier dans le cadre de structures qui se chargent d'arrêter les jours de fêtes nationales du calendrier, pour prévoir qu'une des fêtes évoquées par mon collègue soit reprise dans le calendrier officiel. On pourra à ce moment-là venir devant vous, Mesdames et Messieurs, avec une proposition qui, je pense, aura toute sa place et sera justifiée. Ne faisons pas de la démagogie et ne rasons pas gratis aujourd'hui. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Vous voulez répondre, Monsieur Ikazban ?

M. Ikazban :

Ce n'est pas une question farfelue. Une grande partie de la population à Molenbeek est concernée par les fêtes musulmanes; il n'y avait aucune démagogie dans ma question. C'est important d'en tenir compte. A l'avenir, si l'échevin n'a pas de réponse, qu'il s'abstienne du bac à sable, ça vaudra mieux pour l'ambiance de ce conseil communal.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Nous sommes donc au point 9 et nous devons approuver le mode de financement des dépenses susvisées.

Je donne d'abord la parole à Monsieur Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter.

Ik heb twee vragen over dit punt. Ten eerste, wat betreft de opdracht van 85.000 EUR betreft voor de klinkers op het Hertogin van Brabantplein, het intussen beruchte plein, wil ik vragen wat het plan is om die klinkers te leggen wat betreft de timing? Want het duurt toch al lang genoeg dat er daar problemen zijn.

Een tweede punt betreft het onderhoud van de bewakingscamera's. Ik veronderstel dat het om de bestaande camera's gaat en geen nieuwe.

In het kader hiervan wil ik de volgende vraag stellen. Naar aanleiding van een incident dat zich eind vorig jaar heeft voorgedaan aan de Ninoofsepoort, heeft de Burgemeester aangekondigd dat er nieuwe camera's zouden komen en ik heb er in een vorige interpellatie al op gewezen. Mijn vraag is : wat is de stand van zaken in verband met die nieuwe camera's?

En dan nog twee zaken: één voor de schepen van de openbare werken, maar die ook de schepen is van de wijkcontracten. Ik heb, denk ik twee jaar geleden, de vraag gesteld of het mogelijk was de gemeenteraadsleden uit te nodigen of in kennis te stellen van alle vergaderingen die plaatsvinden in het kader van de wijkcontracten. Ik hoor dat er vorige week een vergadering geweest is. Als gemeenteraadslid heb ik daar niets van gehoord en mijn collega's waarschijnlijk ook niet. Het zou wel interessant zijn indien wij op die vergaderingen zouden uitgenodigd worden. Dan kunnen de gemeenteraadsleden die dit wensen en voor wie dit in hun agenda past, eventueel naar die vergaderingen gaan, en dit, ongeacht de wijk waar ze wonen.

Ik had nog iets voor de Voorzitter van de gemeenteraad: ik was een beetje verbaasd hoe u straks de leden van de meerderheid in de zaal riep, en dat als voorzitter van de gemeenteraad.

Dank u.

M. le Président :

Dank u.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Ma question portera uniquement sur le montant qui sera alloué à l'entretien des caméras, un montant de 41322 euros. Tout comme Monsieur Berckmans, je voudrais savoir s'il s'agit seulement des anciennes caméras de surveillance. Si oui, qu'en est-il des nouvelles ? Faut-il rappeler que lors d'un précédent conseil communal nous avons voté l'installation de nouvelles caméras pour un montant de 1700 000 euros et notre groupe s'y était opposé. Ma question est de savoir quels sont les quartiers et les caméras qui sont

touchés. Combien de caméras sont concernées ? En parlant d'entretien extraordinaire, vous vouliez dire un entretien ponctuel ? Pouvez-vous nous en dire davantage ? Qu'en est-il de la phase de démarrage, du délai de programmation ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Aït Jeddig.

M. Aït Jeddig :

Merci Monsieur le Président.

Vous connaissez ma position par rapport aux emprunts avec intérêts et ici on entretient un déficit structurel qui fait souvent appel à ces emprunts, ces nouvelles taxes qui se font sur le dos du citoyen, les financiers continuant à s'enrichir. Je ne suis pas contre les travaux quand ils sont utiles et justifiés; ce qui n'est pas le cas Place de la Duchesse qui est toujours en train d'être rénovée. Je suis pour tous les travaux qui visent l'amélioration du bien-être, mais on fait payer le citoyen et on emprunte avec intérêts sans son accord. Ma question est de savoir s'il est d'accord avec ça. La dette est parfois nécessaire quand on doit réaliser des projets, mais ça doit être justifié quand le citoyen doit payer des taxes.

M. le Président :

Merci Monsieur Aït Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Les collègues ont posé les questions que je voulais poser.

M. le Président :

Merci.

Je voudrais rappeler à tous les conseillers communaux que ce sont des communications et que ce sont des délibérations du Collège auxquelles vous avez accès dans le B.O. et dans lequel vous avez toutes les informations par rapport aux questions que vous vous posez.

Je passe la parole à Monsieur l'Echevin.

Dhr. de Schepen Gypers :

Meneer Berckmans, betreffende uw vraag over het uitnodigen van de gemeenteraadsleden: ik zal dit nog eens doorgeven. Het is gewoon zo, en u hebt het ook begrepen, dat we echt gebonden zijn aan timings. Maar ik zal het nogmaals doorgeven. Ik zal er op aandringen dat ze het ook echt doen.

Betreffende het Hertogin van Brabantplein: het is ten gevolge van de heraanleg van dit plein dat de MIVB de trambedding en zo veranderd heeft op de Ninoofsesteenweg, in het kader van het wijkcontract, zijn de zones bedekt geweest met natuurlijke kasseistenen, die hebben een behandeling ondergaan met het aanvullen van kleine steentjes tussen die kasseistenen. Nu gaan we overgaan tot het reinigen ervan. Het probleem bij die kleine steentjes is dat het onmogelijk is die te onderhouden, dat alle intrekbare paaltjes nu al buiten dienst zijn en dat we dus nu zullen overgaan in het stabiliseren van die voegen. Zodanig dat ook de markt kan terugkomen op dat gedeelte van het Hertogin van Brabantplein.

Die werken zouden moeten uitgevoerd worden in de loop van volgende maand, die zijn ingeschreven in de begroting. In aanhang daarvan, is het ook zo dat er een probleem is in de Herman Teirlinckstraat, dat u waarschijnlijk ook weet, waar we een einde van de werken voorzien voor eind april volgend jaar. De reden is dat Vivaqua een probleem heeft vastgesteld met de riolering, die riolering wordt volledig heraangelegd. Het is een ingreep die zolang zal duren.

En ce qui concerne la télésurveillance, il s'agit de l'entretien et du maintien en service des anciennes caméras à usage des services de la police et ce, jusqu'à l'équipement du territoire de la commune en nouvelles caméras, projet mené par le CIRB (Centre Informatique Régional Bruxellois). Il y a eu une inscription budgétaire en 2014 d'un million huit. Pour ce qui est de la situation du nouveau marché, suite à la mise en concurrence du marché, les offres réceptionnées sont en cours d'analyse au niveau du CIRB. Les étapes suivantes sont l'attribution du marché et la validation par la tutelle régionale, la notification et l'exécution du marché. Nous sommes face au problème qui fait que le délai de mise en œuvre de ces caméras annoncé par le CIRB est beaucoup plus court quand on allait les voir. Et on se rend compte maintenant qu'il faut courir derrière alors qu'on pensait qu'on allait gagner du temps.

Il s'agit, pour être plus précis, d'un marché d'entretien et que, donc, on ne sait pas prévoir ce que cela sera. C'est un marché pour le maintien en service des caméras installées sur le territoire et ce, à la demande de la police.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur l'Echevin pour ces réponses partielles à mes questions. J'entends ici qu'il y a un délai de retard concernant le marché qui a été lancé. Est-ce que je dois comprendre qu'on a perdu du temps et de l'argent ? Je n'ai pas obtenu suffisamment de réponses de votre part, pas plus sur le B.O. où il n'y avait pas assez d'éléments de réponse concernant cet entretien extraordinaire de caméras estimé à 41000 euros. Si vous n'avez de réponses aujourd'hui à mes questions précises sur le nombre de caméras et les quartiers touchés, j'aimerais bien avoir une réponse écrite si possible. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dan u Meneer de Voorzitter. Wat het Hertogin van Brabantplein betreft, als ik het goed begrepen heb, staat er in de tekst “klinkers”. In feite wordt daarmee “kasseistenen” bedoeld. Dus, heb ik ook goed begrepen dat dit te wijten is aan de problemen met de MIVB, en dat daardoor de gemeente 85.000 EUR extra moet uitgeven.

In verband met de camera's had ik aan Mevrouw de Burgemeester gevraagd wat de stand van zaken is betreffende die nieuwe camera's, is er daar ook een planning en een timing?

Dank u.

Mme la Bourgmestre :

Des précisions : si nécessaire, - je vais répéter ce qui a déjà été évoqué - chaque année on prévoit à l'extraordinaire un budget pour l'entretien de nos caméras situées sur le territoire de la commune, en fonction des caméras qui ont été vandalisées, de celles qui tombent en panne et c'est un marché qui concerne l'ensemble des caméras qui sont âgées et qui tombent souvent en panne. D'où la nécessité de ce marché pour le renouvellement du système de vidéosurveillance sur le territoire de la commune pour lequel on a prévu un million huit au budget. L'appel d'offres a été lancé et les offres sont en train d'être examinées par le CIRB en vertu d'un accord que nous avons avec la région bruxelloise afin de conclure ce marché. Pour le reste, il n'y a vraiment rien de particulier, ce marché d'entretien se faisant chaque année en vue d'entretenir nos caméras.

Ceci dit, on ne doit pas profiter de points qui sont relatifs à la communication de décisions du Collège concernant le mode de financement des marchés pour revenir sur une discussion de fond qu'on a déjà eue à maintes reprises et qui sera certainement abordée par la suite. Les réponses qui ont été données sont, je pense, suffisantes par rapport au point tel qu'il a été évoqué lors de ce conseil communal.

M. le Président :

Merci, pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 27 votes positifs, 15 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 27 positieve stemmen, 15 onthoudingen.

M. Ikazban :

Si Madame la Bourgmestre répète exactement la réponse de l'Echevin dont on n'est pas satisfait, on ne peut l'être de celle de la Bourgmestre. Nous pensons que vous faites erreur; vous venez aujourd'hui avec un marché pour l'entretien des caméras - j'ai même entendu le Président dire 'toutes les caméras', je ne savais pas qu'il répondait également pour le Collège - et je crois que vous êtes venus avec un autre contrat d'entretien pour quelque 70.000 euros... ou vous faites erreur, ou vous avez saucissonné plusieurs contrats; en tout cas, votre réponse est un véritable cafouillage, ce qui justifie notre abstention.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Nous passons au point 10.

Nee, Meneer Berckmans, het punt is voorbij en we hebben gestemd. Een onthouding? Mea culpa, had ik niet begrepen.

Dhr. Berckmans :

En ce qui concerne les caméras, je ne voulais pas ouvrir un débat de fond. Je posais simplement la question de savoir s'il y a de nouvelles caméras. Et, en ce qui concerne mon ami l'Echevin Gypers, s'il ne comprend pas les questions en néerlandais, je veux bien les poser en français !

(Rires - Gelach)

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

10. Travaux publics - Nouvelle Loi communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Approbation des modes de financement des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC14.033
Openbare Werken - Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Goedkeuring van de financieringswijze van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR14.033

M. le Président :

Le point porte sur la transformation d'une habitation et un marché relatif à l'entretien et aux interventions en urgence en cas de panne de système de chauffage.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais juste faire une remarque qu'on a déjà faite lors du conseil communal du mois passé quand vous aviez proposé ici un marché pour la surveillance et l'intervention lors des alarmes incendie ainsi que la réparation. Vous aviez dit que le budget était tellement important, 150000 euros, qu'il valait peut-être mieux engager deux ou trois ouvriers - ce qui coûte beaucoup moins cher - pour pouvoir intervenir quand il y a une alarme qui se déclenche et pour l'éteindre éventuellement ; chacun peut le faire sans être forcément ingénieur à la NASA...

Ici, même remarque, on a beaucoup parlé lors de la présentation du budget du CPAS de la formation, de l'économie sociale notamment. Est-ce qu'il n'y a pas possibilité de donner des formations de technicien en chauffage à des ouvriers communaux, sans engager forcément des ouvriers supplémentaires, pour qu'ils puissent intervenir ? Je sais que ce genre de formations pour intervenir en cas de panne de chaudières existe, des formations de 3 à 6 mois pour lesquelles il y a moyen d'avoir des subsides. Ce serait un gain important pour la commune. Je fais la remarque simplement, sans polémique et dans le but de faire économiser de l'argent à la commune et d'améliorer la qualité de la formation de notre personnel.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. In verband met de School Regenboog heb ik twee vragen. Het gebouw in de Ulenstraat, is dat eigendom van de gemeente of wordt het gehuurd?

En twee, wat betreft de uitbreiding van de school: gaat dit om meer klassen of gaat het om grotere klassen?

Dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mijnheer de Schepen.

Dhr. de Schepen Gypers :

Het gaat over het vervangen van de tellers door Sibelga, en een aanpassing van de uitgaven. Dus de transformatie van een woning in de Ulenstraat en een schoolgebouw waar de uitbreiding van de Nederlandstalige school plaatsvindt. Voor de rest is dat punt afgehandeld.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Gypers.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je constate simplement que je pose une question et que je n'ai pas de réponse. Par contre, Monsieur l'Echevin répond à son ami...

M. le Président :

Merci.

On peut donc approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

11. Marché de travaux relatif à la rénovation et isolation des toitures de l'école communale n°5, sise Place de la Duchesse de Brabant, 27 - Projet - CC14.032.
Opdracht van werken betreffende de renovatie en isolatie van daken van de gemeenteschool n°5, gelegen te Hertogin van Brabantplaats, 27 - Ontwerp - GR14.032.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

12. Cellule Stationnement - Gestion du stationnement sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean - Convention - Accord de Principe.
Cel Parkeerbeheer - Parkeerbeheer op het grondgebied van de gemeente Sint- Jans-Molenbeek - Overeenkomst - Principeakkoord.

M. le Président :

Je donne d'abord la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Il faut simplement préciser qu'il y a eu une longue présentation lundi soir en Sections réunies et qu'il y a eu des questions et des appréciations d'ailleurs fort intéressantes. Aussi, une nouvelle présentation de ce projet ne nous semble pas nécessaire ce soir, les conseillers communaux ayant été dûment informés.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Meneer de Voorzitter, om duidelijk te maken dat wij ook constructief kunnen zijn, bij deze even een feedback over de vergadering van maandag die over dit punt zeer interessant was met de uiteenzetting van de verantwoordelijke van het parkeeragentschap. Ik wens ook heel uitdrukkelijk namens mijn fractie SP.a de gemeente te feliciteren met deze beslissing. Ik denk dat het een moedige beslissing is, en ik denk dat het ook een beslissing is die in het voordeel is van iedereen. Ik denk dat het in het voordeel is van de gemeente, laten we eerlijk zijn: het beheren van het parkeren is niet altijd eenvoudig, we hebben ook heel veel klachten hierover. Het is een gemakkelijker oplossing voor de gemeente om dit over te laten aan het parkeeragentschap dan er zelf tijd en energie in te steken. Ten tweede, het is een stap vooruit in de ontwikkeling van een echt gewestelijk parkeerbeleid en dus van een coherente aanpak van het parkeren in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Dus ook daar is het Gewest een winnaar. En ten derde, ik denk dat er op termijn ook de Molenbeekenaar hier een winnaar kan zijn, in die zin dat een efficiënter en een coherenter beheer op het niveau van het Gewest ook een meerwaarde kan zijn voor onze inwoners, op voorwaarde dat er een heel duidelijke communicatie is over deze verandering van politiek en dat de inwoners ook heel duidelijk weten tot wie ze zich moeten richten op het moment dat het fout loopt. Dat is, denk ik, heel belangrijk.

Dus, de SP.a wil deze beslissing heel duidelijk toejuichen, we kijken natuurlijk wel uit naar de details die u de komende maanden samen met het parkeeragentschap gaat uitwerken, maar we zijn alleszins zeer positief ingesteld en hopen dan ook dat deze beslissing tot een beter parkeerbeleid kan leiden alle Molenbekenaren en wensen u nogmaals proficiat met deze moedige beslissing als eerste gemeente in het hele Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Dhr. De Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert

M. Vossaert :

Comme lors de la précédente session des Sections réunies, je m'interroge sur l'opportunité d'adopter aujourd'hui cet accord de principe sans même savoir ce qui est prévu dans la convention, notamment en matière de personnel et d'horodateurs. Les horodateurs qui ont été achetés par la commune seront-ils réutilisés par l'Agence, soit sous forme de location, soit sous forme de rachat ? Des modalités qui ne sont pas prévues aujourd'hui dans la convention. Tout comme il y a une question relative aux 15 % des rétrocessions des communes vers l'Agence par rapport aux recettes de stationnement. Sauf erreur de ma part, il y a eu une conférence des Bourgmestres fin septembre lors de laquelle le ministre de la Mobilité a eu l'occasion d'échanger avec les Bourgmestres de Bruxelles. J'espère qu'on y a participé et qu'on est au courant qu'un groupe de travail doit être mis en œuvre et qu'il aura à trancher sur cette question des 15 %. Donc, je pense qu'aujourd'hui c'est prématuré et j'émetts beaucoup de réserves quant à l'adhésion de la commune à cette agence.

Je terminerai par une seule question : est-ce que, finalement, les dés ne sont pas pipés s'il y a déjà un accord du Collège pour adhérer à l'Agence ? Est-ce qu'il n'y a pas déjà un transfert de personnel qui est déjà acté ?

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Nous sommes ici face à une décision très importante pour l'avenir de la politique en matière de stationnement dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean et dans la région. Nous ne sommes pas contre le fait que ce soit la Région qui centralise ce type de gestion - on connaît les avantages et les inconvénients quand ça reste au niveau communal -, nous ne sommes pas contre le principe. Néanmoins, si mon collègue Van Damme parle de décision courageuse, je me pose la question de savoir - c'est peut-être courageux - si ce n'est pas un peu précipité de vouloir absolument être parmi les premières communes à adhérer à cette agence de stationnement. On ne sait pas ce que ça va devenir, il y a quelques zones d'ombre qui nous interrogent, notamment quand vous dites que la Commune allait y adhérer, sans préciser si elle serait actionnaire ou pas, parce que, il faut nuancer, on peut adhérer sans être actionnaire et inversement, sachant qu'il n'y a que cinq communes qui peuvent être actionnaires. Ce transfert de compétence va impliquer à un moment donné la division de la commune en secteurs, ce qui veut dire des cartes de

riverains en fonction du nombre de secteurs. D'où ma question qui est de savoir si le Collège a pris une décision par rapport à ce point, de sorte qu'on nous impose pas cette mesure et cette décision en nous faisant croire qu'elles viennent de la Région, car on nous a clairement expliqué que s'il y avait délégation de la compétence de gestion du stationnement au profit de la Région, au niveau communal la Commune gardait la mainmise sur la politique qui est menée, la politique tarifaire et en matière de cartes de riverains et de dérogations. Il est clair que même si la Région fait des propositions ou fait des études, c'est au Conseil communal de décider ou non de la division du territoire par secteurs. Je ne vais pas parler de dés pipés, mais j'ai comme l'impression qu'on nous prépare à ça; car si on le divise par secteurs ça risque de poser un problème pour les gens qui y habitent, ont leur famille et leurs activités professionnelles dans cette commune. Ce qui voudrait dire qu'ils auraient à avoir plusieurs cartes de riverains pour pouvoir s'y déplacer. J'attire votre attention sur ce point, car en matière de stationnement, il faudrait éviter surtout que des gens hors de Molenbeek viennent occuper des places que des Molenbeekois peuvent occuper. Cette division par secteurs peut donc avoir des effets pervers et j'espère que votre décision n'est pas une décision précipitée du fait de pouvoir alléger la masse salariale de la Commune, puisque ce sont 33 personnes qui ne seront pas sous son égide et qui seront payées par la Région, même si la Commune va continuer à contribuer au projet, mais ça ne sera plus sur le budget communal qui, facialement, aura diminué avec 33 salaires en moins. Autre problématique due au fait que vous êtes parmi les deux premières communes à adhérer à ce projet, c'est que - Molenbeek étant un bon élève en matière de gestion de stationnement - ce seront les bons élèves qui seront sanctionnés. Molenbeek a des appareils en leasing, plus ou moins en bon état et a du personnel pour ce faire, ce qui n'est pas le cas de toutes les autres communes. Il y a 33 personnes qui s'occupent de la gestion du stationnement et demain si vous avez cinq communes avec d'autres qui n'ont pas fait les investissements qu'il fallait ces dernières années, ça veut dire qu'il y a un risque pour ces 27 personnes qui, au lieu d'être concentrés sur Molenbeek, le seraient sur deux, trois ou plusieurs communes, voire sur toute la zone ouest. Votre précipitation peut faire en sorte que ce seraient les bons élèves qui seraient sanctionnés et ce serait dommage pour notre commune. C'est la raison pour laquelle nous émettons quelques réserves par rapport à votre précipitation; vous allez un petit vite en besogne, d'autres communes importantes ou avec des collègues représentant divers partis - ce n'est donc pas un débat politique mais pragmatique - ont préféré plutôt attendre. Avez-vous donc la garantie qu'il y aura 33 personnes qui vont continuer à s'occuper de Molenbeek ? Je pense que non, et vous ne pouvez pas de toute façon répondre à cette question aujourd'hui.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci. Je rappelle que le mouvement Islam est toujours contre le paiement de la vignette et pour la gratuité du stationnement; ça a toujours été gratuit sauf sur certains axes commerciaux forts fréquentés.

Par rapport au conseil d'administration de cette Agence qui sera composé de 5 agents communaux et de 5 agents régionaux, je ne vois pas très bien où se situe son indépendance par rapport à la politique tarifaire et de stationnement de notre Commune. Il s'agit plutôt pour moi d'une restructuration. On parle de 27 agents et 6 administratifs...Qu'en sera-t-il exactement ? Sans parler de dés pipés comme Monsieur Vossaert, ne vise-t-on pas simplement à obtenir l'aval du conseil communal, les décisions ayant déjà été prises... Il y a

anguille sous roche... L'harmonisation ne va-t-elle pas se faire vers le haut ? Et, en matière de personnel, est-ce qu'il n'y aura pas des suppressions d'emplois ?

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

Dhr. de Schepen Gypers :

On a eu un long débat et je vais rappeler l'enjeu en disant concrètement de quoi il s'agit. La Commune de Molenbeek-Saint-Jean délèguera les missions de contrôle et de perception des redevances auxquelles sont rattachés les volets gestion des horodateurs et services à la clientèle à l'Agence de stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est ainsi que la Commune concrétisera cette délégation de mission via une convention avec l'Agence et dans laquelle les modalités et les engagements des deux parties seront fixés. Il s'agit ici du principe, l'engagement devant encore être mis en place ; on devra donc certainement revenir vers ce conseil pour ce point-là.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

C'est une blague ou quoi, la réponse qui vient d'être donnée ? C'est un manque de respect total. Aucune réponse n'a été donnée aux questions qui ont été posées...

M. le Président :

On a eu un débat en Sections réunies.

M. Ikazban :

...Je me souviens que la Bourgmestre a reproché à certains conseillers de poser trop de questions lors de cette séance, et ce soir on pose des questions techniques et on ne répond pas !

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je reposerai mes questions par voie écrite.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 30 votes positifs, 12 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 30 positieve stemmen, 12 onthoudingen.

13. Contrat de quartier durable « Autour de Léopold II » - Opération 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 : Construction d'un immeuble mixte comprenant du logement, un équipement sportif, une structure pour l'accueil de la petite enfance et un parking, quai des Charbonnages n°86 et 86A, 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Marché de services d'architecte - Auteur de projet – Cahier spécial des Charges.

Duurzaam wijkcontract « Rond Leopold II » - Ingrep 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 : Bouw van een gemengd gebouw met woningen, een sportuitrusting, een structuur voor kinderopvang en een parking, Koolmijnenkaai nr.86 en 86A, 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Architectuuropdracht - Projectontwerper - Bestek.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

14. Projets Subsidiés - Contrat de quartier Autour de Léopold II - Acquisition du bien sis quai des Charbonnages 86 - Dépense supplémentaire.

Gesubsidieerde Projecten - Wijkcontract Rond Leopold II - Aankoop van het goed gelegen Koolmijnenkaai, 86 - Bijkomende uitgave.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

15. Contrat de quartier durable Autour de Léopold II - FRBRTC (essor démographique) entrepôt et terrain sis rue Ulens 40-44 cadastré Div 1, section A, n° 173 L 3 - Acquisition - Dépense supplémentaire.

Duurzaam Wijkcontract Rond Leopold II - BGHGT (demografisch herstel) opslagruimte en terrein gelegen Ulensstraat 40-44 gecadastreerd Div 1, sectie A, nr 173 L 3 - Aankoop - Bijkomende uitgave.

M. le Président :

C'est une dépense supplémentaire.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

On approuvera ce point. Mais je voudrais juste attirer l'attention, notamment de certains conseillers friands de droit, sur le fait qu'il s'agit ici d'un point qui oppose la Commune à l'Etat belge. Je vous invite à lire le document du juge de Paix, c'est assez surréaliste et comique à la fois.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

16. PPAS Heyvaert / Birmingham / Delaunoy - Retrait de la décision du conseil communal du 25 juin 2014.

BBP Heyvaert / Birmingham / Delaunoy - Intrekking van de beslissing van de gemeenteraad van 25 juni 2014.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Je voulais introduire, parce qu'il est normal que vous vous posiez des questions à ce sujet. Pour revenir en arrière, nous avons voté ici même le financement de ce PPAS Heyvaert, quartier qui doit faire corps avec le contrat de quartier éponyme. Il se fait que lorsque nous avons accepté le principe d'élaboration du PPAS au mois de juin 2014 la législation sur les marchés publics a été modifiée au 1er juillet 2014. Donc, certaines références par rapport à des législations antérieures au 1er juillet ont été gardées dans certains documents et c'est ce que la tutelle a repéré. Nous sommes donc obligés de refaire la procédure, à cause de certaines coquilles par rapport à des références sur des législations sur les marchés publics. Nous perdons deux à trois mois, voire six mois, mais ma volonté reste totalement intacte. Nous avons essayé de mettre à profit cet écueil en faisant financer à la fois l'élaboration de ce PPAS et l'étude d'incidence environnementale sur un seul coût et c'est ce que nous ferons en 2015, alors qu'on l'avait scindé en 2014.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Monsieur l'Echevin a fait une introduction. Je n'ai plus de question.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans :

Dhr. Berckmans :

Ik heb ook begrepen dat het geen inhoudelijke politieke redenen heeft, dus dank u Meneer de Schepen.

M. le Président :

Dank u Mijinheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je voulais demander à l'Echevin s'il y avait une date limite pour réintroduire le nouveau dossier avec les éléments modifiés.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin Mahy :

Hélas, les procédures de marché public sont tellement difficiles, les délais de tutelle étant de quarante jours, il nous est impossible de remettre ça sur le budget 2014. Nous avons donc prévu pour le budget de 2015 non pas 150.000 euros mais 200.000 euros, ce qui comprend à la fois l'élaboration du PPAS mais aussi l'étude de l'incidence environnementale.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

17. Parcelle « Petite Senne » - Mise à disposition partielle au profit de l'asbl Atelier Groot Eiland dans le cadre du projet Alliance Emploi- Environnement/Alimentation Durable.

Perceel « Kleine Zenne » - gedeeltelijke terbeschikkingstelling aan Atelier Groot Eiland vzw in het kader van het project Alliantie Werkgelegenheid- Leefmilieu/Duurzame Voeding.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Ik heb twee kleine vraagjes. In welke straat is dat perceel gelegen? En hoe groot is het?

Buiten deze vragen vind ik het een zeer positief initiatief.

Dhr. De Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

J'ai lu la convention de mise à disposition. J'ai quelques remarques et questions : selon l'article 1 cette parcelle est mise à disposition pour y aménager un potager qui pourrait permettre à l'association de développer un espace de maraîchage urbain visant l'approvisionnement de ses restaurants sociaux en produits frais. J'ai pensé à l'épicerie sociale. Pourquoi n'y a-t-on pas pensé ? Comme à ces produits frais, genre pommes de terre, des produits qui perdurent un peu dans le cadre d'une épicerie sociale.

Au sujet de l'article 2, j'aurais voulu un peu plus de précisions quant à la mise en vigueur de cette convention qui prend cours, selon le libellé, à la date anniversaire de la signature. Mais est-ce qu'il y a un délai de prévu ?

A l'article 3 on lit que l'association va occuper 1000 mètres carrés sur 2400. J'aimerais savoir ce qu'il advient des autres mètres carrés restants. Selon l'article 6, c'est une somme de 125000 euros pour la première année que doit payer l'association parce qu'elle n'utilisera que la moitié de la partie de la parcelle mise à disposition, donc si je comprends bien 500 mètres carrés sur 1000 et paiera 250 euros à partir de la deuxième année. J'aimerais bien avoir des éclaircissements là-dessus.

Article 9 : je trouve, à mon sens, une anomalie en ce sens que *'la Commune se réserve le droit de demander à l'association de payer le précompte immobilier'*. Pour moi, ce n'est pas légal, un propriétaire, ici la Commune, a à payer son précompte professionnel comme tout le monde. On peut me répondre que dans une convention d'occupation on met n'importe quoi, mais je me demande si c'est possible à ce point-là.

Selon l'article 10 l'association s'interdit toute transformation, notamment les travaux d'embellissement. Et que fait-on si on estime que le potager est joli ? Selon l'article 13 portant sur la résiliation *'en cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'une des parties, l'autre partie pourra mettre fin à la présente convention sans préavis ni*

indemnité". Il me semble qu'on aurait pu indiquer le montant de ladite indemnité éventuelle, puisque j'en déduis qu'il pourrait y en avoir.

A l'article 16 relatif à l'enregistrement - là, c'est la perle de la soirée, je crois-, on peut lire *"l'enregistrement de la présente convention et les frais y afférents sont à charge de la partie qui souhaite procéder à la formalité"* - c'est un peu étonnant...-, *"cette partie supportera seule tous droits et amendes auxquels cette convention donnerait lieu"*. Je me demande si ça vaut la peine de maintenir cet article-là !

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta.

Mevr. de Schepen Gadaleta :

Ik hoop dat ik alle vragen goed genoteerd heb. Meneer Berckmans, het perceel bedraagt in het totaal 2.400 m², waarvan 1.000 m² bedoeld zijn voor dat project.

En ce qui concerne la collaboration avec l'épicerie sociale, elle n'est pas reprise dans la convention. Ce n'est pas pour autant qu'elle est exclue. Il y aura dans le futur un travail plus élargi que celui de l'atelier *Groot Eiland*. Madame Piquard, vous posez des questions très juridiques. En ce qui concerne la date, c'est celle où elle est approuvée par le Conseil communal, elle est signée par moi, par le Secrétaire communal et par la troisième partie. Et c'est à partir de ce moment-là qu'elle prend effet.

Quant à votre question sur les autres 1400 mètres carrés qui ne sont pas appropriés pour ce type d'activités, en fait

Meneer Berckmans, ik was uw vraag vergeten! Dat stukje zit echt achteraan als je het gebouw van de Belle-Vue voor ogen hebt. Het is een stukje achteraan. Het is dus over dat stukje dat we het hebben. Ik heb de naam van die straat niet, maar het is ook niet echt een straat, het is een stukje grond. We hebben in de vorige gemeenteraad de overeenkomst goedgekeurd tussen de gemeente en het Gewest, want het is een gewestelijk terrein.

Donc, pour les 1400 mètres carrés qui restent, on va procéder à un défrichage de la zone pour qu'elle soit accessible. On a n'a pas encore de projet ou autre et il faut savoir que c'est un terrain que la Région souhaite conserver plus ou moins en l'état. On a donc cette convention pour en faire un espace potager mais il n'y a pas de convention avec la Région pour en faire un parc ou autre chose.

Par rapport au précompte, on s'est rendus compte qu'il y a un précompte immobilier à payer ; dans la convention qu'on a avec la Région il est précisé que le précompte doit être à charge de la Commune, c'est pour ça qu'il est mis ici tout simplement.

Par rapport à votre question sur les transformations, on a mis cet article tout simplement parce que cette convention est soumise justement à l'autre convention avec la Région; on veut bien être au courant s'il y a des choses qui se passent pour qu'on ne se retrouve pas en défaut avec la Région.

L'article relatif à la résiliation - j'ai posé la question au Service juridique - est conforme aux lois en vigueur. Quant à la question de l'enregistrement, c'est trop pointu en ce qui me concerne, je pense qu'il n'y a pas d'obligation de procéder à l'enregistrement de ce type de convention auprès de notaires, etc. sauf si l'une des parties voudrait le faire, auquel cas c'est à elle de supporter les frais d'enregistrement.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je vous demanderais simplement de revoir avec le Service juridique, en tout cas de peaufiner, les article 13 et 16.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

18. Alliance Emploi-Environnement - Subside au profit de l'asbl Atelier Groot Eiland - Partie 2.

Alliantie Werkgelegenheid-Leefmilieu - Subsidie ten behoeve van Atelier Groot Eiland vzw - Deel 2.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 41 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 41 positieve stemmen, 1 onthouding.

M. le Président :

Merci., je note l'abstention de Madame l'Echevine.

19. Cellule Pédagogique néerlandophone - Convention Brede School Brussel 2014-2015.

Nederlandstalige Pedagogische Cel - Overeenkomst Brede School Brussel 2014-2015.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

20. Statut pécuniaire - Remboursement des frais de transport. Geldelijk statuut - Terugbetaling van de transportkosten.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar, puis à Madame Piquard.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président. J'ai pris note des protocoles qui ont été joints au BO. Je constate que les syndicats ont effectivement marqué leur accord en émettant néanmoins une condition qui est que l'Administration s'engage à rembourser dans les quinze jours qui suivent.

Est-ce que les syndicats ont reçu une réponse favorable à leur demande ? Parce que je vois qu'il n'y a pas de signatures sur les protocoles. Qu'en est-il de cet accord et de cette condition posée par les syndicats puisqu'on nous demande de prendre position, de voter ? Je n'ai pas trouvé de réponse de l'administration communale dans les documents que j'ai consultés. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Ma question rejoint celle de Madame Tahar. D'habitude, on nous montre le protocole d'accord signé par les parties. Je voudrais savoir s'il n'y avait pas eu auparavant une convention avec *De Lijn* et si le personnel est déjà mis au courant de la modification qui va intervenir, avant la prise d'effet au 1er janvier 2015.

Existe-t-il une disposition sociale entre guillemets pour les personnes qui ont des difficultés pour payer préalablement un abonnement annuel ? C'est dommage que ce ne soit pas repris dans cette convention qu'on nous propose; il y a beaucoup de ménages qui ont des frais autres et qui ont des difficultés à payer des montants de 500 euros annuels ou même un abonnement mensuel qui leur coûte plus cher dans leur budget, et dans les vôtres aussi, soyons clairs.

Si le protocole est signé, j'estime qu'il y aurait lieu d'ajouter à l'article 4 que les personnes doivent fournir les justificatifs nécessaires sur la base de quoi ils seraient remboursés dans un délai maximum de 15 jours tel que c'est inscrit dans le protocole. Je me demande aussi s'il n'y a pas une redondance entre les articles 4 et 5, auquel cas je suggère que l'on supprime la phrase relative à l'abonnement annuel qui se trouve à l'article 4. On pourrait donc maintenir dans sa totalité l'article 5.

A l'article 1, pour être conforme à un des décrets du point 5, il faudrait ajouter que cette délibération est aussi applicable au personnel enseignant et assimilé.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je me demandais s'il ne fallait pas ajouter à l'article 2 que ce remboursement vaut pour le déplacement au travail et le retour au domicile mais aussi pour toutes les formations.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame l'Echevine.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Le protocole d'accord dont vous parlez a bien été signé. C'est vrai que je trouve regrettable qu'il n'ait pas été scanné directement dans le BO mais il a été bien signé et nous avons donné notre accord concernant l'engagement à rembourser dans les quinze jours qui suivent. Le remboursement se fait à terme échu, sauf dans le cas d'un abonnement annuel dont le montant est plus élevé où là il sera repris dès réception de la copie du titre de transport et au bout de quinze jours maximum.

Nous n'allons pas commencer à modifier ici pendant le Conseil; ceci a été discuté, accepté et le personnel enseignant est pris en compte. : *'le présent règlement est applicable aux membres du personnel contractuel et statutaire ainsi qu'au personnel enseignant'*. En ce qui concerne les frais de transport pour les formations, il s'agit d'un autre budget.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je ne vous demande pas de modifier cela aujourd'hui, mais pourquoi ne pas reporter ce point au mois prochain ?

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Pour les frais de formation, moi, j'aurais proposé d'ajouter que les frais de déplacement à l'occasion des formations soient supportés par la Commune. Il y a un budget particulier qui passe au Collège pour les formations des membres du personnel. Et le déplacement est compris dans le budget qui est décidé par les membres du Collège. Voici pour la première précision.

Et je voudrais quand même rappeler qu'à la différence d'autres communes où le remboursement est moindre, Molenbeek rembourse 100 % des frais de transport.

M. le Président :

Merci, Madame l'Echevine a dit qu'on ne procédait pas à la modification du texte ici...

Mme Piquard :

Je lui ai suggéré de reporter le point, il n'y a pas péril en la demeure... Ou alors vous ajoutez que tous les remboursements se feront dans les quinze jours, tels que prévus.

Mme la Bourgmestre :

Madame, c'est un engagement qui a été pris en comité de négociation mais qui n'a pas à trouver sa place dans un règlement.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 27 votes positifs, 15 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 27 positieve stemmen, 15 onthoudingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Excusez-nous, on s'abstient à cause de votre manque de flexibilité et de souplesse. Vos protocoles d'accord ne sont pas signés. Il y est indiqué clairement que les syndicats acceptaient à la condition uniquement d'avoir des remboursements dans un maximum de 15 jours qui suivent. Vous venez de dire que vous acceptiez ce principe. Pourquoi on ne le note pas ? Le Conseil communal est aussi important, vous nous demandez de voter vos décisions mais il faut qu'elles soient complètes. Je ne vois pas ce que cela vous aurez coûté de le rajouter dans vos décisions...

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

**21. Personnel ouvrier - Horaires - Pauses - Déjeuners.
Werkliedenpersoneel - Uurroosters - Pauzes - Middagmaal.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Comme pour le protocole précédent, ma question porte sur l'absence de signature des syndicats. On nous a dit que les syndicats avaient donné leur accord; j'imagine que c'est le cas pour tous les protocoles. Si c'est oui, j'éviterai de poser la question pour les

points suivants. Les trois syndicats ont émis leurs conditions, à savoir que cela doit concerner tous les ouvriers. La liste des bâtiments doit être communiquée aux ouvriers et les directions doivent être prévenues. Est-ce que cela a été fait ? J'imagine qu'on va devoir le voter. Merci de me répondre comme précédemment.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'avais les mêmes questions à la fois pour le point 21 et le point 22.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Madame l'Echevine.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Tous les protocoles ont bien été signés; ces dispositions seront appliquées. Elles n'ont pas été, bien sûr, communiquées puisqu'on attend l'accord du Conseil communal et c'est vrai que j'attends aussi la liste du service. Donc, je n'ai pas encore reçu toute la liste des bâtiments et je vais encore la demander. Les ouvriers seront donc prévenus.

M. le Président :

Merci Madame Vande Maele.

On passe au vote.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

22. Modification du règlement sur les gardiens de la paix.

Wijziging van het reglement betreffende de gemeenschapswachten.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

**23. Modifications relatives à la surveillance de la santé.
Wijzigingen in verband met het gezondheidstoezicht.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

**24. Octroi d'un subside à l'asbl K.C. Shoto Molenbeek.
Toekenning van een subsidie aan de vzw K.C. Shoto Molenbeek.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin pour le point 23.

Mme Bastin :

Dans le paragraphe où est indiqué l'examen de reprise du travail, cela concerne normalement au moins quatre semaines consécutives, mais il est aussi indiqué un peu plus bas *que 'l'employeur informe tous les travailleurs de leur droit de bénéficier d'une visite de pré-reprise du travail, quelle que soit la durée de la durée de l'incapacité de travail'*; donc ça reste toujours quatre semaines, je suppose, pas au bout d'une semaine où il faut systématiquement refaire une visite médicale parce qu'il peut y avoir beaucoup de personnes qui vont devoir passer la visite et ça a un coût.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Ici, il s'agit en fait d'un arrêté royal qui va prendre cours en 2016. On doit en aviser et je n'ai pas encore plus d'informations concernant le détail.

M. le Président :

Merci Madame Vande Maele.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

**25. Octroi d'un subside à l'asbl N.S. Jiu-Jitsu " Youz".
Toekenning van een subsidie aan de vzw N.S. Jiu-Jitsu " Youz".**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

C'était simplement pour dire que je regrette un peu que l'on accorde toujours beaucoup de subsides à des associations axées sur la boxe, le karaté. Je trouve dommage de ne pas pouvoir accorder des crédits pour des sports comme le judo ou d'autres dont on n'entend pas beaucoup parler dans nos conseils communaux.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci pour votre remarque Madame Bastin.

Il se fait que nous répondons évidemment favorablement aux clubs quelles que soient les disciplines qui sollicitent le soutien de la Commune, nous ne sommes pas regardants par rapport aux types de disciplines. Ce sont ces types de clubs qui, je tiens à le rappeler, font un travail non seulement en matière sportive mais aussi d'encadrement et d'éducation et, pour certaines associations, d'accompagnement scolaire, ce qui est le cas de celle-ci en tout cas. Il est de tradition au niveau du Collège de soutenir tous ces clubs qui s'inscrivent dans une volonté de s'ouvrir aux jeunes, particulièrement ceux issus des quartiers défavorisés. Si demain nous avons un club de jeu d'échecs, ce qui est un sport cérébral certes, qui vient solliciter la Commune, sachez que nous serons heureux de pouvoir le soutenir. Simplement, nous répondons aux demandes qui nous parviennent en fonction de nos possibilités. Donc, si demain, vous avez dans vos relations un club qui souhaiterait avoir un soutien, il pourra en faire la demande - vous aurez remarqué ici que c'est dans un cadre bien précis, il s'agit de clubs qui se rendent à l'étranger avec un groupe de jeunes et il est important pour nous de marquer notre soutien et notre solidarité par rapport à ce type d'activités, même s'il ne s'agit que de quelques centaines d'euros.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

**26. Attribution d'un subside de 350 € à AlterBrussels.
Toekenning van een subsidie van 350 € aan AlterBrussels.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

La séance est suspendue cinq minutes.

De zitting wordt voor 5 minuten geschorst.

**27. Motion déposée par Monsieur Eylenbosch relative aux déchets.
Motie ingediend door Mijneer Eylenbosch betreffende de afvallen.**

M. le Président :

Je rouvre la séance. Le point suivant à l'ordre du jour est la motion que j'ai déposée concernant les déchets. J'ai réagi épidermiquement lorsque j'ai lu l'article dans *La Capitale* annonçant une suppression de tournée de ramassage de sacs poubelles. En tant que Président du Logement Molenbeekois qui connaît la problématique des petits logements et des problèmes d'hygiène dans les bâtiments, ajoutés à la surpopulation, il me semblait normal, face à cette annonce de suppression de tournée, d'introduire une motion. Aujourd'hui, vu la situation et la courbe rentrante de la Ministre sur le sujet, j'ai décidé de retirer ma motion mais je me réserve le droit de la réintroduire si jamais je constate que les vellétés reviennent.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

**28. Interpellation déposée par Monsieur Van Damme relative à la sécurité Porte de Ninove.
Interpellatie ingediend door Mijneer Van Damme betreffende de veiligheid aan de Ninoofsepoort.**

M. le Président :

L'incident est clos sur la motion. On passe à l'interpellation.

Merci Monsieur Van Damme, vous avez la parole.

M. Van Damme :

Monsieur le Président, je commence cette interpellation en disant que ça fait tellement longtemps qu'on a dit qu'on allait en terminer avec le R.O.I. et j'aimerais bien qu'on en termine. Parce que cette question-ci est directement la suite d'une question écrite qui a été mal traitée dans le sens où on m'a répondu que quatre mois après la demande; et quand je l'ai agendée, je n'ai pas eu de réponse plus avancée. Donc, je repose pour la troisième ou la quatrième fois ma même question à la Bourgmestre.

Je vais être court, aller droit au but et poser les questions pour lesquelles je voudrais avoir une réponse. Cela concerne l'incident qui a eu lieu Porte de Ninove il y a de

cela quasiment un an et au cours duquel des gens ont tiré sur des cyclistes. J'avais six questions auxquelles je voudrais une réponse dé taillée.

De eerste vraag is : hoeveel onbemande camera's stonden er op het moment van het incident eind december 2013 opgesteld op en rond de Ninoofsepoort? Graag ook de exacte locatie van deze camera's.

Ten tweede, een belangrijke vraag: hoeveel van deze camera's en welke waren operationeel op hetzelfde moment?

Ik heb dus een antwoord gekregen over hoe de camera's waren opgesteld, maar niet over hoeveel er operationeel waren, en vermits ik juist een punt heb goedgekeurd waarbij het herstel van alle camera's in de gemeente via onderhoudscontract wordt geregeld, is mijn vrees groot dat er op dat moment geen enkele camera werkte. Ik had daar dus graag uitsluitel over gehad.

Mijn derde vraag is: wat is er vandaag veranderd ten opzichte van de initiële situatie, dat wil zeggen, hoeveel van deze camera's werken er vandaag? Heel simpel.

En dan, vierde vraag: tegen wanneer zullen de overige, niet-werkende camera's – indien die er zijn – opnieuw operationeel zijn? Een timing alstublieft!

Op mijn vijfde vraag heb ik al een antwoord gekregen van Mevrouw de Burgemeester, namelijk wat betreft de extra patrouilles. Ik heb begrepen dat er geen extra patrouilles meer waren, enkele weken na het incident. Kunt u mij dit nogmaals bevestigen? Dus op dit moment zijn er geen extra patrouilles meer op de Ninoofsepoort.

En mijn zesde vraag was: worden of werden er nog andere maatregelen genomen voor de Ninoofsepoort?

Hartelijk dank.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Ik geef het woord aan Mevrouw de Burgemeester.

Mevr. de Burgemeester :

Je vais essayer de vous répondre bien que vous posiez des questions fort précises. Je pense qu'il faut englober la Porte de Ninove dans un contexte plus général, plutôt que des réponses qui concernent précisément des caméras ou la présence de patrouilles.

Zoals ik de dag na het dramatische incident dat plaatsvond op 30 en 31 december heb gezegd, is deze wijk geen no-go zone. Het is belangrijk de zaken in hun context te plaatsen. Dit incident gebeurde rond 4 uur 's morgens in een wijk rond de grens van 3 gemeenten, Molenbeek, Anderlecht en Brussel-Stad. Een wijk waar geen sociale controle is, omdat er geen bewoning is. De Ninoofsepoort met haar kruispunt waar auto's en trams elk jaar passeren, ligt over twee knelpunten: de leegstaande hangar van het agentschap Brussel en het braakliggende terrein waar het Gewest ons projecten belooft waar wij al 20 jaar op wachten.

Autrement dit, ce qui pose vraiment problème à la Porte de Ninove ce n'est pas l'insécurité physique des gens mais plutôt une situation de 'no man's land' qui s'est installée dans le quartier depuis un certain nombre d'années. La Commune, je pense, assume ses responsabilités, notamment à la suite de l'incendie du hangar. Un arrêté de démolition a été pris et la Régie des bâtiments s'est engagée à prendre en charge les travaux de démolition. Le site a été clôturé de manière à empêcher les squatters d'occuper les lieux puisque l'incendie est dû à leur présence.

Je peux vous donner plus de précisions en ce qui concerne ce hangar. En tout cas, un coordinateur sécurité-santé a été désigné en vue des travaux de démolition et de désamiantage. Et les délais de marché sont réduits au minimum pour démarrer les travaux de démolition, la Régie des bâtiments nous ayant fait savoir qu'elle mettait toute l'énergie nécessaire pour faire en sorte que ce bâtiment soit démoli dans les meilleurs délais tout en tenant compte évidemment des contingences, notamment du fait de la présence d'amiante. Pour rappel, notre Commune bénéficie aussi du contrat de quartier Petite Senne qu'on largement développé ici au conseil communal; un bureau d'architectes s'est également penché sur un projet d'aménagement à la Porte de Ninove à cette occasion.

Il y a donc un souhait partagé, tant par la Commune que par la Région, pour faire en sorte que la Porte de Ninove sorte de cette situation d'abandon qu'elle connaît aujourd'hui, l'objectif étant évidemment d'offrir un avenir concret à ce quartier.

En ce qui concerne la problématique de l'insécurité, je peux répondre de manière précise qu'il y a une caméra à 360 degrés qui est active sur les lieux. Elle se trouve au coin de la Place du Triangle et du Quai de l'Industrie. Et le jour de ce grave incident, elle n'était pas en état de marche. Depuis lors elle a été réparée. Et dans notre réseau actuel de caméras, il y a également autre appareil qui est installé à proximité de la Place de la Duchesse. L'entretien de ces caméras - on l'a évoqué encore ce soir - représente un coût élevé et nous attendons avec impatience le nouveau marché pour pouvoir installer de nouvelles caméras dans le périmètre de la Porte de Ninove. Il est prévu aussi une nouvelle caméra au boulevard Barthélémy et deux autres rue Evariste Pierron.

Donc, en attendant que ces nouvelles caméras soient placées dans la foulée de l'incident de l'an dernier, la police avait renforcé ses patrouilles, notamment avec la brigade canine. Douze gardiens de la Paix du secteur espace Pierron-Place de la Duchesse avaient également été plus présents sur le terrain. Aujourd'hui on constate qu'il n'y eu aucun incident pouvant justifier le fait que la police réinvestisse de manière plus forte le quartier de la Porte de Ninove. Mais il est évident qu'à l'approche des fêtes de fin d'année, les patrouilles pédestres notamment seront à nouveau renforcées, surtout du côté de la chaussée de Ninove.

En ce qui concerne l'enquête judiciaire, elle est toujours en cours et je ne peux pas vous apporter d'autres informations. Voilà, j'espère vous avoir donné plus de satisfaction dans les réponses que je vous ai données.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Merci Madame la Bourgmestre d'avoir fait l'effort de parler en partie en néerlandais. Je crois que si vous le faites plus régulièrement, ça ira encore beaucoup mieux...Merci aussi

d'avoir répondu à une question que je n'avais pas posée sur le hangar. Par contre, j'insiste sur la question que j'avais posée en février dernier, il y a huit mois donc. Finalement, je sais - après trois rappels, je trouve ça malheureux qu'on ait eu la réponse qu'aujourd'hui - que la caméra n'était pas active, ce qui veut dire que la Commune porte une certaine responsabilité dans la non-résolution de ce cas. Si la caméra était active, à l'endroit où elle était installée, elle aurait très probablement pu enregistrer l'incident. Je ne vous ai posé de question sur l'enquête parce que vous je savais que vous n'étiez pas autorisée à répondre à cette question. Mais il est clair que si la caméra était en état de marche aurait pu aider facilement à donner des informations supplémentaires qui auraient pu permettre l'arrestation des personnes incriminées.

Merci pour votre réponse que j'aurai voulu juste avoir il y a six mois.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

We hebben nu de interpellatie van Mevrouw Dekens.

**29. Interpellation introduite par Madame Dekens concernant les décibels intempestifs dans le quartier des rues Delaunoy, de l'Indépendance et des Quatre-Vents.
Interpellatie ingediend door Mevrouw Dekens betreffende de geluidsoverlast in de wijk Delaunoystraat - Onafhankelijkheidsstraat - Vierwindenstraat.**

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mevrouw Dekens.

Mvr. Dekens :

Dank u Meneer de Voorzitter.

Op 3 april 2014, kwam ik reeds tussen over de verplaatsing van de markt van het Hertogin van Brabantplein naar de Onafhankelijkheidsstraat en de Vier-Windenstraat wegens de werken aan het Hertogin van Brabantplein. Intussen gaat de markt nog steeds in deze wijk door.

Het artikel 6 van het Marktreglement voorziet dat de markt mag starten vanaf 8 uur en de marktkramers mogen – volgens artikel 24 – opzetten tussen 6 uur en 7u30. Waarom wordt de markt dan opgezet vanaf 5 uur? Hebben de bewoners van deze wijk geen recht op een beetje nachtrust? Kan u ook nog eens aan uw politiemensen vragen om de sirenes niet op te zetten. Op dinsdag 7 oktober was het weer zo ver: om 6u15 werden de sirenes aangezet met de vraag om het voertuig met nummerplaat blablabla te verplaatsen. Diezelfde wijk geniet wekelijks op zaterdag en zondag van de luide gezangen en preken van drie Afrikaanse kerken die in de gebouwen van Belle-Vue een commerciële activiteit uitbaten.

La même chose en semaine, il y a, très tard, des activités. Le son des chants monte ainsi que les cris... je pense que ça rapport plus d'argent peut-être, parce que je peux vous assurer que les installations sonores génèrent un bruit épouvantable dans toute la rue et même à l'intérieur des maisons.

De gebouwen zijn kantoorgebouwen en dus niet geschikt voor dergelijke grote bijeenkomsten. Naast geluidsoverlast geeft dat natuurlijk ook parkeerproblemen. Diezelfde kantoren gaan terug open, dus opnieuw op 20 en 27 september is die poort open, de muziek komt langs daar naar buiten, er wordt daar heel de nacht eten aangevoerd, en horen we het

bestel en de borden lawaai maken en zo voort. Wat we gemerkt hebben, is het dat er daar Marokkaanse huwelijksfeesten worden georganiseerd en tot 6 uur 's morgens is dat geen uitzondering. Mijn verschillende vragen zijn dus: wanneer gaat de markt terug verhuizen naar het Hertogin van Brabantplein? Kan u er tot dan voor zorgen dat er geen marktkramen in- en uitgeladen worden vóór 6 uur 's morgens? Met andere woorden: ervoor zorgen dat het reglement gerespecteerd wordt? Kan u nog eens aan de politie vragen om alstublieft geen sirenes te gebruiken om de recidive autobestuurders die de niet-parkeren borden niet kunnen lezen te verwittigen? Heeft deze wijk dan geen recht op zaterdag- en zondagsrust? Ik meen dat de verdiepingen van het Belle-View gebouw gewoon niet geschikt zijn voor grote bijeenkomsten met gebruik van geluidsinstallaties, het zijn kantoorgebouwen. Wat kan de gemeente daaraan doen? Kunnen de vergunningen van deze bedrijven herbekeken worden? En werd er in de overeenkomst met die bedrijven melding gemaakt van het geluidsoverlast dat veroorzaakt wordt door het in- en uitladen van catering? En, is er een vergunning verleend om de Marokkaanse huwelijksfeesten te laten doorgaan in die zalen? Is dat een onderverhuring? Bent u daarvan op de hoogte of is de Brussels Event Brewery vertrokken? Ik heb gehoord dat die nu in Groot-Bijgaarden de Waerboom uitbaat, maar ik vraag me dus af of u hiervan op de hoogte bent en of er hiervan een vergunning werd afgeleverd voor de huwelijksfeesten?

Dank u.

Dhr. De Voorzitter :

Dank u Mevrouw Dekens.

Ik geef het woord aan Mevrouw de Burgemeester.

Mme la Bourgmestre :

C'est une réponse qui a des aspects de police, qui a également des aspects urbanistiques et des aspects concernant l'organisation des marchés. Donc, nous nous sommes répartis le travail et je vous répondrai d'abord en ce qui concerne l'aspect police, avant de donner la parole à Monsieur Mahy. Je pense que c'est Monsieur El Khannouss qui terminera avec sa réponse concernant l'organisation des marchés.

Vous avez tout à fait raison, la question a déjà été évoquée, le marché se tient le mardi matin dans le quartier de la place de la Duchesse et les policiers font actionner leurs sirènes pour faire partir les véhicules qui sont garés, malgré les interdictions de stationner. Il a déjà été demandé à la police de prendre note des plaques de véhicules pour éventuellement réveiller les propriétaires qui résideraient aux alentours. Mais pour le reste, plutôt que de faire actionner la sirène, il y a lieu de faire enlever les véhicules. Comme ça, on aura l'assurance que les propriétaires seront particulièrement attentifs à ce que par la suite leurs véhicules ne soient plus enlevés. Donc, c'est une remarque pertinente que vous faites et je rappellerai aux services de police, comme je l'ai déjà fait, qu'ils doivent être attentifs à ne pas activer leurs sirènes comme ils le font actuellement. En ce qui concerne le BEB, vous savez qu'au mois d'avril, un arrêté a été pris, un arrêté qui n'autorisait plus les grandes manifestations au BEB au-delà de minuit. Cet arrêté a fait l'objet d'un recours en urgence devant les tribunaux, mais ce recours pour casser cet arrêté, ce recours n'a pas obtenu gain de cause devant les tribunaux. Donc l'arrêté interdisant les manifestations, les grandes manifestations publiques au-delà de minuit a été maintenu pendant la durée de trois mois. Mais le BEB a maintenu son action qui conteste le bien-fondé de cet arrêté qui a été pris, l'a maintenu sur le fond devant les tribunaux. Aujourd'hui, cet arrêté n'est plus d'application, donc le BEB a pu reprendre ses activités, notamment grand public et nous essayons de canaliser ces événements tout en devant les autoriser parce que nous n'avons pas de raison d'interdire ces animations. Mais il faut rester très vigilant quant aux nuisances qu'elles

peuvent produire. Nous avons eu des contacts avec les propriétaires du BEB pour une convention qui déterminerait précisément les obligations que le BEB a dans le cadre des manifestations organisées. Mais ces manifestations doivent être nécessairement des manifestations publiques, donc qui sont ouvertes à tout le monde. Il faut faire la distinction entre les manifestations à caractère public et les manifestations à caractère privé. Pour les manifestations à caractère privé, elles se font sur invitation particulière et la Commune ne peut pas prendre d'arrêté au préalable et ne peut pas restreindre au préalable ce type de manifestations. Nous n'avons plus reçu de plainte enregistrée à la police depuis les nouvelles activités, depuis la reprise des activités du BEB dans le cadre de ces manifestations grand public. Comme vous dites, il y en a eu trois depuis qu'elles sont à nouveau autorisées, mais j'ai demandé à la police d'être particulièrement vigilante en ce qui concerne les nuisances et notamment celles que vous relevez pour le catering, à savoir que des camions viendraient et partiraient pendant la nuit dans le cadre de l'organisation de ces manifestations à caractère privé. C'est vrai que si la police constate qu'il y a des chargements ou des déchargements entre 22 heures et sept heures du matin, elle peut évidemment mettre une amende administrative, de même que pour les bruits et tapages nocturnes, une amende administrative peut également être infligée.

Voilà, je ne peux pas vous donner plus de précisions maintenant, mais je peux vous assurer que nous sommes particulièrement vigilants à ce que ces activités organisées dans les bâtiments du BEB se passent dans des conditions correctes, notamment pour le voisinage.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Au sujet de l'urbanisme, nous avons vérifié vos dires. La partie salle d'événements bénéficie de tous les agréments, de tous les permis nécessaires. De ce côté-là, on ne peut qu'entendre ce que dit Madame la Bourgmestre en termes de nuisances, il faut effectivement faire appel à la police. Je parle uniquement d'un point de vue urbanistique, là ils sont en règle. Au niveau du permis d'environnement, ils sont également en règle. Ils ont tous les permis.

Vous avez parlé d'église africaine. On a fait une visite récemment et je ne peux pas encore vous parler de cette visite. Il s'en organisera d'autres. En tout cas, une des églises est tout à fait en ordre et nous allons examiner le reste. Je ne veux pas m'avancer plus parce que ça pourrait poser quelques soucis par rapport à nos investigations. Ce lieu a plusieurs dizaines de permis, nous avons des crèches, des bureaux, des salles polyvalentes, nous avons des ateliers, nous avons plein de fonctions. Le CPAS a encore ses bureaux dans le bâtiment. Nous avons de belles fonctions, notamment des endroits pour des répétitions de théâtre, des écoles liées aux arts. Mais nous devons vérifier l'une ou l'autre fonction dans le bâtiment. Je ne peux pas vous en dire plus.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Je vais essayer d'être assez bref et répondre en deux temps. La première intervention, Madame Dekens, concerne les problèmes que vous avez soulevés au niveau de l'organisation du marché. On a des maraîchers qui viennent avant l'heure prévue par cet article 24 qui prévoit que les maraîchers doivent venir entre six heures du matin et sept heures trente. Il est vrai que certains marchands viennent à cinq heures du matin. Je vous remercie parce que vous vous faites le relais de préoccupations d'habitants du quartier qui nous font régulièrement des interpellations par rapport à ces maraîchers qui non seulement ne respectent pas les horaires, mais en plus viennent souvent avec un charroi qui est très vétuste et qui fait énormément de bruit et qui est très polluant. Il faut savoir que nous avons eu une réunion, il y a à peu près deux semaines, avec les autorités de police ainsi que les responsables du placement de marché et nous avons décidé les choses suivantes : les placiers seront dorénavant accompagnés d'un inspecteur de police et chaque maraîcher recevra une copie de ce fameux règlement comme rappel, pour leur indiquer les heures durant lesquelles ils peuvent venir installer leurs étales et marchandises. Il est clair que les maraîchers qui ne respectent pas ce règlement seront sanctionnés, et Madame la Bourgmestre a rappelé le règlement général de police, on en fera usage après ces différents rappels qui ont été faits aux maraîchers. Idéalement Madame Dekens, il faudrait que ce marché retourne à sa place historique, qui est la place de la Duchesse. Le Collège a décidé que ce marché va retourner à la place de la Duchesse. Mais vous savez qu'il y a deux raisons principales pour lesquelles nous avons pris du retard. La première a été rappelée par mon collègue, l'Echevin des Travaux publics, nous avons un effondrement des égouts qui nécessitent une réfection de ceux-ci et c'est un autre intervenant qui a la main dessus. Et alors, il y a une deuxième raison, et je m'adresse ici à mon collègue Jef Van Damme, qui est celui qui a conçu, réfléchi et aménagé cette place, parce que je rappelle quand même - et je tiens vraiment à rendre à César ce qui appartient à César -, et je vais ici utiliser une citation du fameux écrivain qui est l'auteur de la série d'Harry Potter qui a dit : « ce sont nos choix qui montrent ce que nous sommes vraiment, beaucoup plus que nos aptitudes ». Parce que je vous ai entendu tout à l'heure intervenir à maintes reprises et critiquer la politique du Collège, mais je rappelle que si aujourd'hui, Monsieur Van Damme, nous n'avons pas pu déménager ce marché, c'est d'abord parce que la conception de cette place de la Duchesse est chaotique et ça a des conséquences très graves pour les habitants du quartier, mais aussi pour le tissu économique local qui connaît des conséquences dramatiques en matière de chiffre d'affaire qui est en train de décliner parce que l'aménagement a été mal conçu. Les matériaux utilisés, on a un point qui passait ici au Collège avec une nouvelle dépense de 85.000 € dans la réfection des pavés, parce que quelqu'un de très intelligent a estimé qu'il fallait mettre des gravillons, gravillons qui, lorsqu'il pleut, vont irriguer la rue de la Princesse. Il faut rappeler la vérité historique sur les raisons pour lesquelles si aujourd'hui... Ne vous énervez pas Monsieur Van Damme, je sais qu'il y a des vérités dures à entendre, je sais qu'il y a des vérités qui sont plus dures à entendre, mais il faut que tout le monde le sache, vous avez une responsabilité et je tenais à le dire ! Aujourd'hui, nous allons devoir réinvestir l'argent du contribuable, nous allons refaire le jointage des pavés, nous allons devoir changer tous ces mécanismes qui se bloquent parce qu'il y a des gravillons qui tombent dessus, parce que c'est vous, Monsieur Van Damme, qui avez porté ce projet avant les élections de 2012 et je tenais à le rappeler !

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Ik geef het woord aan Mevrouw Dekens.

Mevr. Dekens :

Monsieur El Khannouss, j'aimerais bien avoir une date ! Avez-vous déjà une date à communiquer sur le retour du marché sur la place de la Duchesse ?

Madame la Bourgmestre, donc, si je comprends bien, il ne faut pas une licence spéciale pour pouvoir célébrer des fêtes de mariage ? Tout le monde peut le faire ? Et donc, j'ai bien compris que vous allez essayer de faire une convention avec eux et mettre certaines règles ? Parce que le problème, c'est un peu que la nuisance devient telle, que les gens commencent à devenir agressifs. J'ai des voisins la nuit qui sortent et qui commencent à jeter des choses sur les gens qui sont en train de préparer la nourriture. Ce ne sont pas seulement des camions, ce sont aussi des gens qui viennent avec des voitures. Les fêtes de mariage, ce ne sont pas nécessairement des grands camions qui viennent avec du catering, c'est parfois aussi les familles qui apportent la nourriture. Tout ça fait beaucoup de bruit.

Monsieur Mahy, vous me dites que les bâtiments sont en ordre. En mogen ze dan ook geluidsinstallaties gebruiken? Op zondag is er toch zondagsrust? En men gebruikt dergelijke geluidsinstallaties, zoals van de priesters naar zijn volgelingen toe, want ik kan ze moeilijk gelovigen noemen en waarbij men roept over "le diable" en "dieu" en dergelijke. En wij moeten maar meeluisteren. Niet enkel op straat, maar zelfs binnen horen we het. Ik weet niet meer wat ik moet doen om te zorgen dat het geluid buiten blijft.

Oui mais alors je n'entends plus mon mari et ça c'est aussi un problème.

(Rires - Gelach)

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mevrouw Dekens.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Mijnheer de Voorzitter, ik ben echt heel erg verbaasd over de platheid van het niveau van de tussenkomst van de collega Schepenen, ik vind het echt ongelooflijk dat een schepen die al twee jaar zonder de socialisten regeert, nog altijd probeert om alles wat er verkeerd gaat in deze gemeente af te schrijven op de socialisten. Dit betekent ten eerste dat hij – toen hij zelf in het Schepencollege zat – er niets te zeggen had, want hij heeft uiteindelijk gedurende zes jaar mee alle beslissingen genomen die hij nu bekritiseert. Ten tweede betekent dit dat hij eigenlijk gedurende twee jaar lang zelf met zijn eigen partijgenoten en collega's er niet in slaagt om iets te doen aan de situaties die hij aankaat.

Donc, pitié Monsieur l'Echevin, pitié que vous n'arriviez pas en deux ans à changer une situation catastrophique qui a été laissée par les Socialistes qui ont délaissé la commune et qui ont vraiment laissé tomber tout, qui ont foutu tout en l'air. Mais c'est incroyable que vous, avec toute votre puissance et tous vos collègues, que vous n'arriviez pas en deux ans à changer un sens unique. Ça c'est vraiment incroyable.

(Appaludissements - Applaus)

M. le Président :

S'il vous plaît, merci. L'incident est clos.

30. Interpellation déposée par Monsieur Berckmans relative à la situation et au futur de l'asbl "École de Formation des Jeunes de Molenbeek".

Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans betreffende de situatie en toekomst van de vzw Jeugdvoetbalschool FC Brussels (Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek asbl).

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Naar aanleiding van reeds lang aanslepende problemen bij voetbalclub RWDM Brussels FC heb ik in deze gemeenteraad reeds meermaals geïnterpelleerd over de mogelijke gevolgen ervan voor de vzw Jeugdvoetbalschool FC Brussels ("Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek asbl"). Telkens werd mij geantwoord dat het voortbestaan van de jeugdvoetbalschool verzekerd was en dat dit een absolute prioriteit was voor het College. Nu het doek, enkele maanden geleden, gevallen is over "de RWDM", lijkt de praktijk mij niet aan te tonen dat de Molenbeekse Jeugdvoetbalschool daadwerkelijk een prioriteit is geweest voor de gemeente. Wat is er namelijk gebeurd ? Voetbalclub White Star speelt sinds dit seizoen in het Machtensstadion. White Star heeft in haar jeugdafdeling enkel zogeheten "nationale" en geen "provinciale" of "regionale" ploegen. Nu blijkt dat een vrij groot aantal jeugdspelers inmiddels van de Jeugdvoetbalschool FC Brussels is getransfereerd naar White Star. Een van de gevolgen van die transfers is dat de Jeugdvoetbalschool FC Brussels geen "nationale" ploegen meer heeft; er zijn enkel "provinciale" en "regionale" ploegen overgebleven. Die resterende provinciale en regionale ploegen kunnen, bij wijze van overgangsmaatregel, alleen nog gedurende dit voetbalseizoen spelen onder het stamnummer van de inmiddels opgedoekte RWDM.

Ik wil over deze aangelegenheid de volgende vragen stellen :

Ten eerste, met betrekking tot de jeugdvoetbalschool FC Brussels, Ik heb reeds vermeld dat ik niet de indruk heb dat de jeugdvoetbalschool, na het verdwijnen van RWDM, in de praktijk echt als een prioritaire beleidsaangelegenheid is behandeld door het college. Dat blijkt bijvoorbeeld uit het feit dat de Molenbeekse Jeugdvoetbalschool geen nationale ploegen heeft behouden. Waarom heeft de Jeugdvoetbalschool FC Brussels de nationale ploegen niet behouden? Hoeveel jeugdspelers zijn er overgeheveld van de Molenbeekse Jeugdvoetbalschool naar White Star? Op basis van welke criteria zijn die spelers overgeheveld? En ce qui concerne les critères de sélection des jeunes qui sont transférés vers le White Star, j'ai déjà entendu quatre ou cinq versions, j'aimerais bien savoir quelle est la version officielle et véritable ? Hoe moet het in de toekomst verder met de jeugdspelers van de resterende "regionale" en "provinciale" ploegen van de Jeugdvoetbalschool, met name omdat ze vanaf volgend seizoen niet meer zullen kunnen spelen onder het stamnummer van RWDM ? Waar zullen die jeugdspelers terecht kunnen? Zullen zij nog steeds een "prioriteit" zijn?

Ten tweede, met betrekking tot de voetbalclub White Star en haar relatie met de gemeente Sint-Jans-Molenbeek, is er een contract afgesloten tussen White Star en de gemeente voor het gebruik van het Machtensstadion en eventuele andere gemeentelijke infrastructuur zoals het Verbist- en het Sippelbergstadion? Je dois avouer ici qu'apparemment ça m'a échappé lors de l'écriture de cette interpellation, je pense qu'il y a un contrat ? Wat is er in het contract, in voorkomend geval, bepaald inzake de duur ervan? Moet White Star een huurprijs of een vergoeding voor het gebruik van de gemeentelijke

infrastructuur betalen? Hoeveel bedraagt die huurprijs/vergoeding? In het verleden werd er wel eens geklaagd dat de inmiddels opgedoekte club RWDM Brussels FC het Machtensstadion niet als een goede huisvader zou hebben beheerd; er zou geen contract geweest zijn tussen die voetbalclub en de gemeente, enz. Zijn er voldoende waarborgen opdat dergelijke fouten uit het verleden zich nu en in de toekomst niet meer zullen voordoen in hoofde van de huidige en toekomstige gebruikers van het Machtensstadion? Zijn er tussen de gemeente en White Star afspraken gemaakt in de zin dat de huidige resterende provinciale en regionale jeugdspelers van de Molenbeekse Jeugdvoetbalschool vanaf volgend seizoen zullen kunnen spelen onder het stamnummer van White Star? Met andere woorden, dreigen die jonge spelers niet letterlijk op de straat terecht te komen?

Ik dank u voor uw antwoorden.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais à mon tour me joindre à l'interpellation de Monsieur Berckmans. Tout d'abord, parce que les questions qui sont posées sont interpellantes et qu'elles demandent bien entendu des réponses claires et précises puisque ce sont des questions primordiales puisque plus de 500 jeunes et au-delà de ces jeunes, il y a des parents qui s'interrogent sur l'avenir de la situation. Nous le savons tous, la situation n'était pas facile et l'argumentaire qui avait été avancé à l'époque pour trouver une solution par rapport à une situation chaotique avait été discuté. En soi, c'est une bonne chose, mais malgré tout, Monsieur le Président, il y a un sentiment de malaise aujourd'hui qui grandit puisque les choses se sont déroulées très rapidement, dans une certaine confusion, parce que probablement à la base, les choses ont été négociées difficilement, dans la précipitation. Toutes choses qui se déroulent et qui se réalisent difficilement et dans la précipitation laissent des conséquences terribles. Ça se fait également par rapport à une période de reprise après les congés et donc beaucoup de parents appartenant à l'ancienne école de formation se sont inquiétés par rapport à pas mal de choses. J'ai donc deux questions majeures, elles ont été posées, j'insisterai sur le fait qu'aujourd'hui, beaucoup de parents s'interrogent sur la saison prochaine puisque nous entendons par-ci par-là des solutions ou des demi-solutions, des désillusions et donc, il est important de préciser, Monsieur l'Echevin, par rapport à ces considérations-là.

Deuxième élément, il y a aujourd'hui un double emploi par rapport à un mode de fonctionnement de part et d'autre. Les parents qui interpellent aujourd'hui ne savent pas très bien par rapport à l'école de formation qui était une école qui fonctionnait malgré tout avant cette solution proposée de fusion, cette école de formation fonctionnait même s'il y avait des difficultés, elle fonctionnait avec un projet, avec une vision. Évidemment, l'équipe première est venue perturber tout cela, mais néanmoins, on pouvait avoir une considération toute particulière à une école de formation qui avait à sa tête, un nouvel administrateur délégué, avec de nouvelles structures, et aujourd'hui, tout semble être remis en question. Pourquoi, parce qu'il y a un double emploi, que les rôles sont mal définis, qu'il y a une infrastructure insuffisante pour les deux organismes, si on peut les appeler ainsi. On entend que l'école de formation du Brussels sera maintenue, mais dans quelles conditions ? Vont-ils évoluer sur les infrastructures existantes ? Au niveau du financement, il y a eu pas mal d'investissements, mais aujourd'hui la situation financière de l'école de formation, elle était

avant cette fusion en bonne santé, j'entends, mais j'aimerais avoir des précisions quant à ces rumeurs, qu'aujourd'hui elle est en situation déficitaire. Donc tout cela, ce sont des interrogations que je pense légitimes, qui demandent non seulement des précisions, mais aussi des actes concrets, puisque nous serons très rapidement à la saison prochaine et plus de 350 jeunes aujourd'hui, puisque plus de 100 jeunes ont été repris par le White Star, ce qui est une bonne chose en soi, je ne le déplore pas. Mais néanmoins, plus de 80 % du reste s'interrogent. Ils s'interrogent parce que les paramètres essentiels qui entrent en ligne de compte dans le centre de formation d'une école, à savoir les entraîneurs, les coordinateurs et la gestion de l'école de formation n'ont pas eu le temps pour permettre une transition dans le temps et durable. Voilà, Monsieur l'Echevin, j'aimerais avoir des réponses claires à toutes ces questions-là et je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Les réponses, je vais en donner évidemment, mais je vais en donner plus qu'il n'en faut parce que je voudrais quand même rappeler que cette ASBL du FC Brussels, est une ASBL de droit privé et que, par souci de transparence, le Collège a accepté qu'on puisse en débattre ici au sein du conseil communal parce qu'il est important, contrairement à ce qu'on avait connu par le passé, qu'on puisse informer l'ensemble des conseillers sur des structures qui ont été à l'époque, je le rappelle après la faillite du RWDM, soutenues dans leurs créations par les autorités communales. Je ne vais pas revenir sur l'historique et les détails, mais je voudrais quand même rappeler que l'école des jeunes dépendait du matricule du RWDM. Ce matricule a disparu suite à une mise en liquidation, à une faillite et donc, la grande inquiétude, elle portait surtout sur le fait de savoir ce qu'allait devenir non seulement l'école des jeunes, mais aussi qu'allait devenir ce stade qui, je le rappelle, est un stade de référence à Bruxelles et qui a quand même un coût très important pour la collectivité molenbeekoise. Donc, la priorité du conseil d'administration de l'école des jeunes, mais aussi du collège, c'était d'assurer évidemment une pérennisation des activités de cette école des jeunes au niveau de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, mais aussi assurer une occupation du stade Machtens. Ce qui a fait que nous avons été proactifs en commençant plus tôt les discussions avec le White Star sachant, sur base d'informations que nous avons de la part de la Fédération que les choses allaient très très mal pour l'équipe première et l'histoire a démontré que nous avons raison. Ici, je voudrais vraiment, chers collègues, remercier les membres du Collège, mais aussi les membres du conseil d'administration qui ont contribué en coulisses à ce que le stade Machtens puisse continuer à vivre avec une activité d'élite, mais aussi le sauvetage de l'école des jeunes. Et donc, Monsieur Berckmans, il était primordial pour nous de sauver l'école des jeunes. Pour la sauver, nous avons dû avoir des négociations avec la Fédération, ce qui a eu lieu. Nous avons pu obtenir une dérogation. Je voudrais rappeler que lorsque le club a montré ses premières difficultés, il était relégué de la deuxième division vers la troisième division. Ce qui fait qu'automatiquement, nous perdions ce statut d'élite. Et donc, nous ne pouvions plus jouer en élite et automatiquement nous commençons à jouer en Irisligue, c'est-à-dire les provinciaux et les régionaux. Il faut être habitué au milieu footballistique pour savoir de quoi il s'agit. Nous avons réussi à sauver l'école des jeunes, nous avons réussi à pérenniser l'activité. Mais ça posait également la question du nombre de jeunes que nous allons pouvoir faire jouer durant cette année footballistique 2014 – 2015, étant donné que se pose la question des élites. Suite à une négociation, et je tiens à remercier ici Monsieur Eylebosch parce que

c'est lui qui était l'acteur principal, nous avons pu, Monsieur Achaoui, non pas faire passer 100 jeunes, mais bien 150 jeunes vers le White Star suite à des tests qui ont été organisés par le White Star. Je réponds ici aussi à une interrogation de Monsieur Berckmans, le White Star a un partenariat avec nos éducateurs qui ont organisé les élections et qui ont sélectionné les 150 jeunes qui avaient la capacité de jouer en élite.

Concernant la pérennisation de l'activité de l'année prochaine, s'offre à nous deux possibilités. La première, c'est continuer à faire ce que je fais maintenant avec mes collègues, c'est-à-dire discuter avec le White Star pour pouvoir continuer sur le numéro de matricule du White Star. Ça veut dire, et ça, c'est la position que moi je défends, que nous aurions deux structures au sein du White Star, les deux ASBL pourraient continuer à exister en jouant sur le même matricule. La deuxième solution qui est sur la table, c'est évidemment la venue d'un autre matricule qui récupérerait l'école des jeunes et donc, ce sont principalement ces deux options qui sont retenues aujourd'hui. Mais le souci de pouvoir pérenniser l'activité est pour nous vitale et nous mettrons tout en œuvre, nous sommes en train de discuter avec les responsables du White Star et je peux vous dire que nous apercevons les parents en leur disant que l'année prochaine, tout sera mis en œuvre pour pérenniser l'activité du White Star.

Alors, Mesdames Messieurs, j'ai rappelé toute cette polémique concernant la gestion de l'ASBL école des jeunes, parce que certains ont pu lire dans la presse que des actes ont été posés par le conseil d'administration et ça rejoint un peu la préoccupation de Monsieur Achaoui et je suis content qu'il ait évoqué cet aspect-là, c'est-à-dire la gestion financière de l'école. Lorsque nous avons changé le conseil d'administration, nous avons commandé un audit financier qui a démontré qu'il y a eu des problèmes au niveau de la gestion financière de l'ASBL. Ces problèmes ont été confirmés par une analyse juridique très pointue. Et donc, nous avons décidé en fin de processus, d'envoyer un courrier à l'ensemble des administrateurs, dont moi-même, en posant toute une série de questions liées à la gestion financière de la structure. Je peux vous dire que certains actes qui ont été posés, sont des actes d'une gravité extrême et donc j'attends avec beaucoup d'impatience les réponses seront apportées avant de donner, Mesdames Messieurs les suites qui s'imposent.

Merci pour votre écoute.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Premièrement, je ne suis pas vraiment rassuré par les réponses qui ont été données. Comme je l'ai déjà dit dans ma question, lors de mes interpellations antérieures, des garanties ont été exposées, mais je vois que ça n'a pas vraiment été le cas dans la pratique. Pouvez-vous dès lors comprendre que je resterai critique et vigilant dans le futur en ce qui concerne les réponses qui ont été données à mon interpellation d'aujourd'hui ?

Deuxièmement, je prends l'attitude politique de donner du crédit et de faire preuve d'une certaine patience. Ça fait la troisième saison que je fréquente plusieurs fois par semaine le stade Machtens dans le cadre de l'école. Après cette patience pendant trois années, je tiens à communiquer aux uns et à confirmer aux autres qu'il y a un déficit énorme quant à l'organisation de l'école de football des jeunes de Molenbeek-Saint-Jean. Avant de

continuer, je tiens à préciser que je ne vise ici aucunement Monsieur Youssef Lakhroufi, ici présent et administrateur délégué de l'école. Je vais donner quelques exemples. Il arrive trop souvent que les parents ne soient pas informés ou trop tard, de l'endroit et de leur prochain match. L'organigramme, un élément de base pour une bonne organisation, l'organigramme de l'école est souvent non respecté. Il y a aussi des enfants qui jouent au niveau national alors que si on respecte les critères sportifs, leur place est plutôt en régionale ou en provinciale et vice versa. Certaines équipes n'ont pas été encadrées comme il fallait. Parfois, après cinq mois, alors que la saison est déjà à la moitié, et reçoivent un coach fixe. Souvent, ils avaient un coach, mais qui change perpétuellement. C'est très difficile d'encadrer des enfants de cette façon. Il y a des interventions à différents niveaux et ceci sur d'autres critères que sportifs, je peux continuer à citer des exemples, mais je m'arrête là. Ma conclusion, à propos de ma deuxième remarque, pour moi il est urgent de prendre les choses en main.

Troisièmement et finalement, je viens de dire que c'est la troisième année que je fréquente assez souvent l'école. La raison est simple, mon fils y joue aussi. Je tiens à préciser que je n'ai jamais voulu faire une intervention en faveur de mon fils ou d'autres joueurs. Pour moi, c'est le coach et après le coordinateur qui sont les maîtres de l'équipe et qui doivent être les maîtres sur le terrain et qui doivent être respectés. Je considère que les règles doivent être respectées, qu'il n'y a pas lieu que d'autres personnes interviennent que ceux qui sont compétentes dans les domaines concernés. Au lieu d'en parler avec les coaches, j'ai préféré en parler dans un lieu approprié, à savoir ici au conseil communal. J'ai cité tout ce qui précède et si j'ai cité tout ça, c'est parce que j'estime avoir eu assez de patience et ça vaut aussi pour d'autres parents qui m'en parlent. Cette école est trop importante pour les jeunes Molenbeekois, je l'ai dit déjà à plusieurs personnes, au plus il y a d'enfants qui jouent sur le terrain, au moins il y en a qui traînent dans la rue.

Merci !

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Monsieur Achaoui, je suis désolé, mais seul l'interpellant de départ a le droit de répondre après la réponse de l'Echevin.

**31. Interpellation déposée par Monsieur Rahali relative aux nuisances Boulevard Léopold II.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Rahali betreffende de hinder langs Leopold II-laan.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali pour la lecture de son interpellation.

M. Rahali :

Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues, les problèmes de nuisance, de tapage nocturne et anticivisme s'accroissent sur l'un des axes principaux de notre commune : le boulevard Léopold II / Métro Ribaucourt.

Faut-il des incidents ou des victimes pour que les autorités communales puissent prendre conscience de la gravité de la situation ? C'est tout au long de la journée jusqu'au tard la nuit, sept jours sur sept que les habitants de ces quartiers souffrent de différents problèmes : tapage nocturne, groupement et rassemblement de plusieurs dizaines

d'individus (parmi eux, même des mineurs tous sexes confondus) causant bruits, problèmes de circulation causés par les doubles files de leurs grosses voitures, consommant de tout genre d'aliments, boissons, nourritures, les déchets terminent sur les trottoirs de ce bel axe. D'après mes informations, très peu d'entre eux habitent notre commune. S'en est trop pour les habitants de ce quartier, c'est aux affrontements et aux mains qu'ils en sont arrivés avec ces individus.

Le pire arrivera si nous ne faisons rien. Étant moi-même habitant au niveau de cet axe, c'est tous les jours que par prévention, je m'adresse à ces différents rassemblements, mais en vain, car une heure plus tard, c'est d'autres groupes qui s'accaparent l'axe et un sentiment d'insécurité s'y installent à nouveau.

Les commerces des alentours qui ont investi toutes leur économies en prenant des risques à lancer leurs affaires la voit s'effriter, les clients se font de plus en plus rares à cause de ces problèmes. Je crains qu'ils soient eux aussi bientôt obligés d'abandonner comme le cas des commerçants et agences de banques d'il y a quelques années.

Avez-vous constaté ce phénomène ? Si oui avez-vous analysé la situation ? Avez-vous mesuré la gravité du problème et de ce que cela pourrait engendrer ? Que comptez-vous apporter concrètement comme solution radicale pour enfin permettre aux habitants de vivre paisiblement et aux commerçants de survivre leurs activités ?

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Alors Monsieur Rahali, la problématique que vous développez, elle est difficile. Elle est difficile parce qu'elle touche à la fois à des aspects de paix publique pour les riverains et les riverains sont évidemment en droit d'exiger leur sécurité et leur bien-être, mais elle touche également à des groupements avec lesquels il est difficile d'établir des contacts. En tout cas, les problématiques que vous soulevez, elles sont évidemment connues de l'autorité administrative, que ce soit la commune, que ce soit l'aspect policier que l'aspect préventif. Je peux vous assurer que ces problématiques sont analysées et suivies de manière très régulière afin de pouvoir réagir aux changements de comportement de ces personnes et de pouvoir dégager des pistes de solution.

Le problème de l'occupation privative de l'espace public, les groupements et les rassemblements de personnes que vous avez évoqués sur le carrefour Ribaucourt – Léopold II et, comme je l'ai précisé, est extrêmement complexe. L'observation des habitudes sur le terrain permet de conclure que la grande majorité des personnes, elle se rassemble sans commettre d'infractions pénales et donc, il est difficile d'interdire les rassemblements parce que la liberté de rassemblement, c'est une des libertés fondamentales du citoyen et qu'on ne peut pas au préalable prendre des mesures pour les en empêcher. C'est une question de liberté sur laquelle nous ne pouvons évidemment pas prendre d'arrêtés qui diminueraient évidemment ces libertés sauf à avoir des justifications comme nous l'avons fait notamment au mois de juin, quand nous avons constaté qu'il y avait de plus en plus de personnes qui consommaient de l'alcool. Et donc, pour endiguer ce phénomène, nous avons pris un arrêté de police qui interdisait la consommation d'alcool sur l'espace public dans ce périmètre bien déterminé. Donc, on peut prendre des mesures préventives, mais il faut

toujours être très attentif par rapport à des mesures qui réduisent les libertés. Les difficultés rencontrées tiennent véritablement aux nuisances causées par ces rassemblements, comme vous les avez évoquées. Le bruit incessant notamment tard le soir et même durant la nuit, le va-et-vient, le nombre de personnes qui se rassemblent et tous ces phénomènes ont évidemment un impact négatif sur la vie des personnes du quartier. Ce sont des incivilités qui détériorent le quartier et son image, comme vous l'avez évoqué, sur le plan économique, sur le plan du vivre ensemble, par les difficultés de malpropreté, de consommation trop importante d'alcool, d'obstruction du passage, des files de véhicules, des comportements parfois hostiles de la part de ces personnes qui se regroupent.

L'analyse de la situation n'a pas permis de conclure, comme vous l'affirmiez, que l'essentiel des individus, des personnes qui sont rassemblées à ces endroits, proviennent d'autres communes bruxelloises. Mais il a été observé qu'il y a une minorité importante qui se rassemble sur cet espace public après 22 heures. L'observation de la situation met également en évidence le problème de précarités vécues par cette population, par ces groupements et en particulier la situation de ces mineurs qui sont souvent non scolarisés et qui donc occupent l'espace public sans surveillance jusqu'à des heures tardives.

Enfin, la plus grosse difficulté réside dans le fait de trouver des interlocuteurs pour avoir des contacts avec tous ces groupes. Nous avons quand même développé un certain nombre de solutions par rapport à cette situation qui est extrêmement problématique. D'abord, comme je l'ai évoqué, j'ai pris un arrêté du Bourgmestre qui interdisait la consommation d'alcool, puisqu'on a constaté qu'avec la venue du beau temps, ces rassemblements étaient beaucoup plus importants à partir du printemps. Il y a eu également un calme plus important durant les mois de juillet et août parce qu'un certain nombre de ces personnes sont parties dans leurs pays d'origine et il y a eu une reprise dans le courant du mois de septembre. Je pense que cet arrêté qui interdisait la consommation d'alcool sur la voie publique a eu toute son utilité pendant la période d'été.

Nous avons également demandé aux gardiens de la paix d'être présents sur le terrain. Il y a le local des gardiens de la paix qui se trouve tout près et les gardiens de la paix sont présents sur le terrain. Ils vont voir ces personnes et ils leur rappellent le respect et notamment par rapport aux doubles files, par rapport à la propreté, il y a un rappel constant qui est fait, tant par les gardiens de la paix que par la police. Les gardiens de la paix et les policiers viennent auprès de ces groupes et leur demandent de se déplacer soit vers des espaces verts de la commune, vers des parcs ou de se déplacer vers le canal, de plutôt trouver des espaces qui ne sont pas fréquentés par d'autres personnes en soirée.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Attendez, je n'ai pas fini !

Et alors, nous avons également patrouillé avec un médiateur, il y a l'ASBL le foyer, qui se trouve juste à côté. Il y a une expertise, une expérience dans les contacts avec cette population cible pour rappeler ces règles essentielles de respect. Nous avons demandé aux services de la police, qui l'a fait, de contrôler systématiquement les véhicules. Il y a eu également des patrouilles de police qui ont accompagné des policiers roumains, puisque nous avons eu pendant un mois entre le 15 septembre et le 10 octobre deux policiers roumains qui sont venus pour justement essayer d'établir le contact avec cette population pour faciliter ses contacts puisque ces gens sont relativement fermés. C'était une expérience tout à fait concluante que d'avoir ces deux policiers roumains sur le terrain qui

accompagnent nos policiers et nos gardiens de la paix pour véritablement expliquer quelles étaient les règles à respecter sur le territoire belge.

Enfin, la police établit des contacts réguliers avec les habitants et les commerçants du quartier. Vous ne pouvez pas dire que la police a été absente, que la police n'a pas été visible sur le terrain pendant toute la période d'été. Donc voilà, c'est comme je l'ai dit, un problème difficile et nous essayons de trouver des solutions structurelles par rapport à la situation de ces personnes. Ces solutions structurelles, elles passent d'abord par un contact et un travail qui doit se faire avec les parents pour l'accompagnement de leurs enfants, pour inciter les parents à faire en sorte que leurs enfants suivent une scolarité. Nous cherchons des référents qui ne sont pas toujours faciles à identifier pour justement rappeler cette nécessité du respect. La plupart de ce public est sédentaire, ce sont des gens qui ont acheté ou loué dans le quartier, pour leur dire qu'ils doivent nécessairement participer à la vie de leurs quartiers..., ce n'est pas évident. Nous avons eu également les équipes de la LES et notamment les éducateurs qui s'impliquent également dans un travail de rue par rapport à ces personnes. Voilà, nous agissons sur plusieurs axes, je pense que c'est un travail difficile, vous pouvez le reconnaître, nous essayons de trouver des solutions qui puissent faire en sorte que la paix publique soit assurée, que le respect soit assuré, que le rappel aux normes soit une évidence. Mais c'est un travail qui prend du temps et nous sommes tout à fait conscients des difficultés que rencontrent les commerçants et certains habitants dans ce quartier.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci beaucoup Madame la Bourgmestre.

Je constate malheureusement que finalement, ça reste au niveau de l'analyse et du constat. Vous parlez de solution, que des agents arrivent sur place etc., mais moi, je vous dis que malheureusement, j'habite au carrefour et j'ai aussi mon bureau sur place, ce qui fait que j'ai ma vitrine en face de ces 20 ou 30 individus, et je n'ai jamais vu, pas une seule fois un agent de prévention s'adresser de manière préventive. Moi je le fais. La police est venue effectivement à maintes reprises, parfois à ma demande, parfois à la demande des habitants. Le problème, c'est que comme vous venez de dire, vous n'avez pas réellement le pouvoir légal pour intervenir dans ce genre de rassemblements de personnes qui font du bruit. Je vous assure que dernièrement, il y a eu un des riverains qui est descendu avec une batte de base-ball, parce que tout simplement à deux heures du matin, il ne parvenait pas à dormir et qu'il devait aller travailler à six heures du matin. J'ai appelé la police, c'était mon voisin, et j'ai appelé la police, heureusement parce que ça aurait pu être très grave. Ce genre de situations arrive tous les jours, pas la batte de base-ball, mais en tout cas les affrontements, c'est tous les jours. Aujourd'hui, ce que je constate, c'est que nous sommes impuissants devant ce phénomène. Or, c'est très simple, c'est vrai que c'est une bonne idée et je l'ai suggéré il y a quelques mois, lors d'une interpellation complémentaire, c'est de rentrer en contact avec les parents de ce genre d'ethnies et de discuter avec eux. Ces parents-là sont un groupe demandeur et effectivement, ils ont leurs habitudes, mais il y a moyen de rentrer en contact avec eux, mais il faut faire le pas. Malheureusement, je reste sur ma faim, je pense Madame la Bourgmestre, qu'il y a moyen de trouver d'autres solutions. On pourrait réfléchir ensemble à tout cela, mais dire que oui, nous constatons etc. Il faudrait une solution radicale parce que les riverains, ils en souffrent et on risque d'avoir de gros problèmes entre ces personnes et les habitants de ce quartier.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

C'est une motion d'ordre !

Pendant que Monsieur Rahali parlait, je viens d'entendre un de vos Echevins dire, peut-être en rigolant : « on va les déporter ». Je pense que ces propos n'ont pas lieu d'être ici, même pour rigoler. Voilà ce que je voulais dire.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

32. Interpellation déposée par Monsieur Rahali relative au Boulevard Léopold II laissé à l'abandon.

Interpellatie ingediend door Mijneer Rahali betreffende Léopold IIIaan die verlaten is.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali la lecture de son interpellation relative au boulevard Léopold II laissé à l'abandon.

M. Rahali :

L'espace public du boulevard Léopold II ne ressemble à plus rien, les bacs à fleurs, les constructions autour des arbres sont détériorés ou partiellement démontés, des pavés de trottoirs décollés et arrachés, ainsi que des dépôts sauvages tout au long. L'usure n'est pas la seule cause et en effet l'individu est souvent à l'origine.

Le problème, c'est que je constate qu'il n'y a aucun suivi ni aucun entretien, ni de la part de la Commune, ni de la Région et ce, depuis des mois. La responsabilité pour ma part est plus importante au niveau communal, ce sont des Molenbeekoïses dont il s'agit avant tout.

Autres problèmes et pas des moindres, ce sont les poubelles de ce boulevard, elles sont également quasi toutes cassées et sont inutilisables. Dernièrement, la Région a placé ici et là sur le boulevard des poubelles volantes. Je m'explique, ils ont placés contre quelques poteaux, souvent devant des terrasses d'établissements d'horeca, des anneaux servant de support pour pendre des sacs en plastique. Cette option n'est pas une solution, c'est même une démarche dangereuse. Dans ces sacs en plastique transparents se retrouve de tout, il suffit qu'un mégot de cigarette atterrisse dans ce sac en présence d'un produit inflammable et c'est la catastrophe pour les passants. Dès qu'il pleut, ces sacs, sans couvercle je précise, se remplissent d'eau et à cause de leurs poids, l'élastique les maintenant à l'anneau cède et tout leur contenu se retrouve sur la chaussée. Quand il fait chaud, cela dégage des odeurs insupportables, ce n'est pas agréable pour les clients des terrasses, les passants et les riverains!

Pourquoi n'y a-t-il aucune action entreprise jusqu'ici? Est-ce l'ignorance du problème ou est-ce l'indifférence?

Les habitants et les commerçants ne comprennent pas cette sourde oreille et veulent des actions! Mais quand?

Pour la sécurité des riverains, celle des enfants et des passants que comptez-vous faire pour ces voiries abimées et détériorés?

Que comptez-vous faire des sacs à ordures, ils représentent un danger réel? N'est-il pas plus sage de tout simplement remplacer les poubelles d'origines par des structures plus solides totalement hermétiques et discrètes répondant aux normes de sécurité et au respect du paysage comme c'était le cas auparavant?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Je vais me permettre de répondre à toutes les questions, mêmes si ça dépasse dans certains cas ma compétence et en fait ça dépasse complètement ma compétence et la compétence du Collège. Vous avez bien dit d'entrée de jeu, que cette voirie comme bien d'autres à Molenbeek-Saint-Jean est régionale et donc tout ce qui se passe sur cette voirie et de la compétence de la Région. Nous ne pouvons rien remplacer, nous n'avons aucune prise là-dessus, nous avons des moyens de suggestion. Au sujet des réfections des bacs à fleurs, je vais défendre la Région puisque j'ai vu quelques ouvriers régionaux s'affairer à réparer certains bacs à fleurs sur le boulevard Léopold II. Donc, pour plus d'informations, je propose que le relais soit fait à la Région.

Je passe directement aux poubelles. Vous avez la totalement raison, lorsque Monsieur Madrane nous a proposé les poubelles à 50 € dont vous parlez, la Commune comme bien d'autres Communes de la Région, nous les avons refusées pour les raisons que vous avez énoncées, c'est-à-dire leur fragilité. Nous préférons les poubelles à 500 €, plus chers, mais en fonte est beaucoup plus solides. Nous avons refusé toutes ces poubelles, mais néanmoins comme ils sont, je le répète, responsable des voiries régionales, ils ont le choix de mettre les poubelles qu'ils veulent sur ces voiries. Bien sûr, nous avons d'entrée de jeu prévenu que ces poubelles ne correspondaient pas à la réalité du terrain de Molenbeek-Saint-Jean parce que beaucoup de personnes utilisent ces poubelles comme dévidoirs pour leurs ordures ménagères mais aussi pour des déchets de construction et donc forcément, deux ou trois briques dans une telle poubelle, ça ne tient pas du tout la route. En termes de feu, ça peut être problématique.

Donc voilà, votre interpellation, je la rencontre totalement, mais je propose que vous en parliez aux personnes responsables au Gouvernement régional.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci Monsieur l'Echevin pour vos réponses, je me répète peut-être, mais j'estime que la Commune a cette responsabilité de mettre la pression elle-même. Ce n'est pas à moi

d'aller vers la Région, c'est la Commune qui doit mettre la pression sur la Région, pour que ça puisse répondre justement aux normes.

M. l'Echevin Mahy :

C'est ce que nous faisons, que ce soit en matière de travaux publics ou en termes de propreté, j'ai rencontré la semaine passée l'Agence Bruxelles Propreté, comme nous avons toujours un Comité de pilotage avec eux, et j'ai rencontré à plusieurs reprises Monsieur Madrane et nous partageons nos vues et nous plaidons toujours la cause de la Commune, toujours dans un dialogue constructif et je vais continuer à le faire avec Madame Laanan.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

33. Interpellation déposée par Monsieur Magérus relatives aux jumelages de la Commune.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Magérus betreffende de verbroederingen van de Gemeente.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Magérus pour la lecture de son interpellation relative au jumelage de la Commune, et merci d'avoir patienté jusqu'à cette heures tardive pour être le dernier à interpellé.

M. Magérus :

Avec plaisir, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, Oujda, Mokrisset, M'bour, ces noms vous disent-ils quelque chose ? Les nouveaux Conseillers répondront négativement, quant aux autres, pour ces noms de villes au Maroc et au Sénégal, nous pourrions aussi recevoir des réponses négatives, tellement ça paraît loin...

En fait ces noms d'entités représentent des jumelages, des contacts, des liens qui se sont noués entre deux entités marocaines, une entité sénégalaise leur population avec Molenbeek, et, nombre de ses citoyens!

Il y a +/- un an et demi, l'Echevin en charge de ces dossiers disait, au sein de notre enceinte communale que, bien sûr, la Commune travaillait avec les moyens alloués c'est-à-dire avec ceux du bord mais il disait aussi qu'on ferait rapport (« une section réunie ») aux Conseillers communaux de l'évolution de ces dossiers grâce auxquels des gens apprennent à se connaître se rapprochent, font route ensemble, expérimentent leurs expériences mutuelles... Quid ? Positiver des expériences de vie, de travail, vivre des projets novateurs, c'est, je pense beaucoup plus profitable pour tous que faire au Conseil communal, des motions relatives à des conflits extérieurs...

Soyons positifs, multiplions toutes les possibilités d'approfondir les relations existantes qui vont dans le sens d'un travail constructif et d'approfondissement de la connaissance de l'Autre !

Ma question est toute simple, quand est-ce que ce conseil communal, quand les conseillers communaux auront-ils l'honneur de recevoir un vrai rapport, un rapport digne de ce nom ou encore mieux, comme ça a été promis, des sections réunies sur ce sujet ?

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur Magérus, je vous remercie pour votre interpellation parce que je vous rejoins totalement sur l'utilité de cette compétence et toutes les activités qu'on peut développer. Juste une petite précision, il s'agit d'un jumelage avec Oujda qui est un jumelage historique et qui remonte à 2002 et de deux accords de partenariat avec Mokrisset et la ville de M'bour. Les activités développées au sein de ces différents accords battent leur plein. Sachez qu'ils portent sur un cadre qui est défini par l'AVCB. Nous avons eu d'énormes doutes qui sont en train de se dissiper suite à la réforme institutionnelle, l'AVCB craignant un sous financement et donc des conséquences pour les différentes communes qui participent à ces différents projets via des jumelages ou des partenariats. Il faut savoir que nous avons une série de réunions dans les prochaines semaines qui vont servir à évaluer tous les projets en cours. Je rappelle que pour Oujda, Mokrisset et M'bour, nous nous inscrivons dans du renforcement institutionnel. Nous avons des échanges avec les mairies pour Oujda et M'bour et la région de Mokrisset, et nous développons essentiellement des activités entre municipalités qui portent sur la formation des fonctionnaires. Il y a des échanges qui s'organisent et je viendrai très prochainement avec une proposition de date pour que je puisse vous faire un exposé détaillé non seulement du contenu de ce jumelage et de ces deux accords de partenariat, mais aussi de toutes les activités qui sont développées par le service des relations internationales. Donc, je m'engage ici publiquement à venir lors d'une rencontre avec l'ensemble des conseillers communaux, exposer tout ce qui se fait comme activité. Je tiens vraiment à vous saluer sur le fait que vous rappelez l'importance de ces activités qui vont au-delà de simplement avoir des accords, mais ce sont des fenêtres ouvertes sur le monde qui permettent aux habitants de la commune de pouvoir rencontrer d'autres personnes. Il y a toute une série de projets qui sont en gestation avec entre autres ma collègue, l'Echevine de la Jeunesse, pour pouvoir impliquer de manière beaucoup plus active des jeunes de nos quartiers et je pense que ça permettra évidemment d'apaiser toute une série de craintes ou de tensions dans nos quartiers en apprenant à découvrir l'autre.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Merci pour votre réponse.

J'espère que le conseil communal n'aura plus à attendre un an ou un an et demi avant d'avoir un rapport ou une discussion sérieuse sur ce sujet et je me réjouis d'entendre que les activités vont bon train.

M. le Président :

Je me ferai votre relais, Monsieur Magérus, auprès du Collège. Je clos ici la séance publique.